

Etat des lieux synthétique des Régions ultra-périphériques

Table des matières

OS-A. Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire	3
Une prédominance de petites exploitations qui génèrent des revenus plus faibles qu'en métropole et dont une part significative ne perçoit pas d'aide publique.....	3
Des surcoûts de charges liés à la structure des exploitations, à l'éloignement et aux caractéristiques des territoires	4
Influence de la PAC.....	4
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique A	5
OS-B. Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation	8
Des marchés étroits, des échanges essentiellement tournés vers la métropole.....	8
Des productions et les débouchés locaux fragiles, avec des taux de couverture des besoins globalement faibles comparativement à la métropole	8
Des outils de production peu adaptés et vieillissants dans un contexte géographique et climatique qui alourdit le coût des investissements	9
Des équilibres financiers structurellement fragiles, une difficulté d'accès aux financements	9
Filière forêt bois en Outremer.....	9
Influence de la PAC.....	11
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique B :	15
OS-C. Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur	19
A l'amont, des organismes de groupement de producteurs et des interprofessions peu denses	19
Influence de la PAC.....	19
OS-D. Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables	21
Une activité agricole et forestière particulièrement exposée aux risques climatiques	21
Un secteur agricole émetteur de GES	21
Les principaux leviers identifiés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atténuer le changement climatique dans les DOM, pour l'agriculture et la forêt.....	21
Influence de la PAC.....	22
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique D :	24
OS-E. Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air	26
Des difficultés de préservation, de gestion et d'accès à une ressource en eau de qualité.....	26
Une activité agricole et forestière particulièrement exposée à l'artificialisation et à l'érosion des sols	26
Le cas particulier de la pollution à la chlordécone aux Antilles	26
Influence de la PAC.....	27
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique E :	28
OS-F. Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages	30
Une biodiversité remarquablement riche	30
Une situation remarquable soumise à de fortes pressions.....	30
Influence de la PAC.....	30
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique F :	32
OS-G. Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales	34
Une baisse des installations et un vieillissement marqué de la population agricole	34
Un accès difficile à un foncier viabilisé	34
Un accompagnement des itinéraires d'installation et un réseau de formation ne permettant pas de répondre aux besoins des nouveaux installés.....	34
Influence de la PAC.....	35
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique G :	37
OS-H. Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable	39
Un rattrapage mais des handicaps persistants par rapport à la situation économique et sociale de la métropole	39
Des dynamiques migratoires qui accentuent le vieillissement de la population dans la plupart des territoires	39
Des services et équipements collectifs en zones rurales en amélioration mais qui reste inégaux	39
Un potentiel de développement d'activités nouvelles dans le tourisme, la filière bois, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire	40
Influence de la PAC.....	40
Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique H :	42
OS-I. Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable ainsi que le bien-être animal	47

Une alimentation marquée par son coût relatif supérieur à la métropole pour les ménages.....	47
Des habitudes alimentaires marquées par les inégalités économiques et sociales.....	47
Santé et alimentation : une surcharge pondérale plus forte dans les outre-mers qu'en métropole entraînant des problèmes de santé de la population.....	48
Figures relatives à la partie outre-mers de l'objectif spécifique I :	49
Grille AFOM par OS	52
OS-A Revenus – Grille AFOM	52
OS-B Compétitivité – Grille AFOM.....	54
OS-C Filières – Grille AFOM	56
OS-D Climat – Grille AFOM.....	57
OS-E Ressources naturelles – Grille AFOM	58
OS-F Biodiversité – Grille AFOM.....	59
OS-G JA – Grille AFOM.....	60
OS-H Développement local – Grille AFOM	62
OS-I Exigences sociétales – Grille AFOM	64

OS-A. Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire

Une prédominance de petites exploitations qui génèrent des revenus plus faibles qu'en métropole et dont une part significative ne perçoit pas d'aide publique

Surfaces et exploitations

- La SAU connaît globalement une **érosion aux Antilles et à la Réunion** qui s'accompagne d'une **diminution plus importante encore du nombre d'exploitations** particulièrement aux Antilles (1/5^{ème} de moins sur la période 2010-2018, à comparer à 1/7^{ème} en métropole). Pour Mayotte et la Guyane, on constate une augmentation forte de la SAU avec une présence importante du secteur informel sur ces territoires ([figure 1](#)).
- **La diminution du nombre d'exploitations aux Antilles et à la Réunion concerne les petites exploitations individuelles ce qui a pour conséquence de faire augmenter la SAU moyenne. Cependant, elles restent pour autant très majoritaires** puisque plus de 40 % des exploitations font moins de 2 ha (excepté à la Martinique) et plus de 60 % moins de 5 ha. Les formes sociétaires représentent une part très faible des exploitations (moins de 15 % à la Martinique, moins de 5 % à la Réunion et en Guadeloupe) ; celles-ci ont en moyenne une SAU 6 fois supérieure ([figure 2](#)).

Revenus agricoles

- Entre 2010 et 2018, **le revenu des facteurs de la branche par actif** en termes réels est en progression de 8 % à la Réunion et de près de 50 % dans les 2 départements de la Guyane et de Mayotte, où le secteur agricole est en forte expansion. Il est en revanche en baisse significative aux Antilles ([figure 3](#)).
- **La dépendance aux soutiens publics** est plus élevée aux Antilles avec des subventions sur les produits agricoles qui représentent 30 % des ressources à la Guadeloupe et 40 % en Martinique (en particulier pour les filières bananes et canne à sucre). La situation est exactement inverse en Guyane et à Mayotte où cette part est marginale, la Réunion présentant une situation médiane ([figure 4](#)).
- **La structure des revenus liée à l'activité agricole reste ainsi globalement fragile.** Comparé à la métropole, dans les outre-mers, le RCAI/UTANS est nécessairement plus faible compte-tenu de surfaces en moyenne très inférieures par unité de travail (4 ha contre 45 ha en métropole). Il se situe à 21 000€ en Guyane et à la Réunion et 24 000€ en Martinique, environ un tiers en deçà de celui de la métropole. Il est plus faible en Guadeloupe, se situant à 12 100€, révélant des différences marquées au sein des Antilles. Il est singulièrement bas à Mayotte où celui-ci ne s'élève qu'à près de 6 500€ par an ([figure 5](#)). L'approche du revenu moyen est toutefois à nuancer car elle recouvre pour la plupart des territoires de fortes disparités en raison de la très forte hétérogénéité des tailles d'exploitation et de débouchés.
- Les revenus des filières d'exportation sont également **très fortement impactés ces dernières années par des saisons cycloniques** majeures et d'autres événements climatiques récurrents.

Des surcoûts de charges liés à la structure des exploitations, à l'éloignement et aux caractéristiques des territoires

- **La situation par rapport aux charges de production** est particulièrement contrastée entre les Antilles d'une part, et Mayotte et la Guyane, d'autre part. La part des Antilles dans la richesse créée, donc après déduction des consommations intermédiaires, baisse alors qu'elle augmente très significativement en Guyane et à Mayotte. Ainsi, la Réunion participe à la richesse créée dans les DOM à concurrence de sa production, les Antilles d'1/3 de moins par rapport à leur production et la Guyane et Mayotte de 2/3 de plus par rapport leur production ([figure 6](#)).
- **Le détail des consommations intermédiaires confirme la part relativement plus importante de consommation d'intrants** dans les Antilles qui consomment à elles seules 70 % des engrais et 48 % des produits phytosanitaires, alors que leur SAU représente 36 % de la SAU totale des DOM. La Réunion est elle aussi consommatrice de produits phytosanitaires avec 41 % de la consommation totale pour une SAU représentant 29 % de l'ensemble. En revanche, **la Guyane et Mayotte ont un niveau très faible de consommation d'intrants**. Les exploitations agricoles sont fortement dépendantes des **intrants importés**, ce qui induit des surcoûts importants d'approvisionnement (acheminement, adaptation aux contraintes locales) et de stockage ([figure 7](#)).

Influence de la PAC

- **Les aides versées annuellement à l'agriculture des DOM s'élèvent à 670 M€.** Les aides du **Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)** représentent un peu moins de la moitié de l'ensemble. Ce programme est financé à hauteur de près de **278 M€ sur le FEAGA** sur la durée de la programmation agricole 2014-2018 avec un complément national qui a été porté à 45 M€ pour 2019. Le POSEI vise à améliorer la compétitivité de l'agriculture ultramarine avec essentiellement deux volets destinés l'un aux mesures en faveur des productions locales (88 % du total) et l'autre à une aide à l'importation aux intrants nécessaires aux productions locales (régime spécifique d'approvisionnement, 12 % du total).
- **Les aides versées au titre du POSEI s'adressent en premier lieu aux producteurs agricoles mais aussi aux industriels et metteurs en marchés** qui, en aval des filières, assurent les débouchés aux productions. Ces aides concernent les Antilles à hauteur de 55 % et La Réunion à hauteur de 40 %. La Guyane et Mayotte représentent respectivement 3 et 2 % de l'ensemble. Cette **disparité entre territoires** s'explique par des aides aux cultures d'exportation pour la banane et les produits issus de la canne à sucre (sucre, rhum notamment) qui ne sont exploitées qu'aux Antilles et à La Réunion ([figures 8, 9 et 10](#)).
- De plus, ces aides bénéficient sur certains territoires (en particulier Guyane et Martinique) à une **proportion assez faible des exploitations** (10 % pour la Guyane) alors que les petites exploitations de diversification ont un rôle important à jouer pour développer la souveraineté alimentaire de ces territoires.

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique A

Figure 1 : SAU et nombre taille des exploitations¹

DOM	Nombre d'exploitations			Taille moyenne des exploitations			SAU		
	2010	2018	Evolution	2010	2018	Evolution	2010	2018	Evolution
Guadeloupe	7807	6299	-19,3%	4,0	4,8	+20,0%	31395	30193	-3,8%
Martinique	3307	2653	-19,8%	7,6	8,9	+17,1%	24975	23583	-5,6%
La Réunion	7623	6883	-9,7%	5,6	6,1	+8,9%	42813	41943	-2,0%
Mayotte	15727	nd	-	0,5	nd	-	7092	20000	+182,0%
Guyane	5983	5840	-2,39%	-	-	-	24268	32374	+33,4%

Figure 2 : Répartition selon la SAU des exploitations en ayant en 2013²

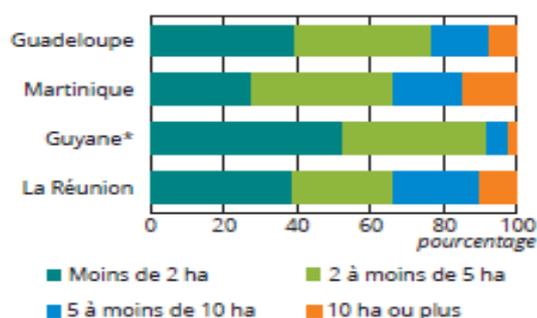


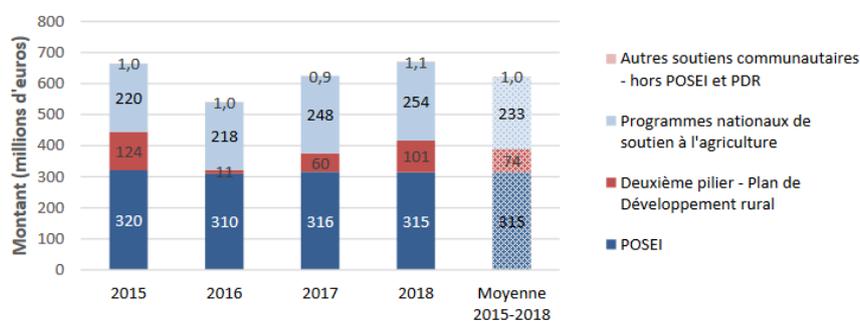
Figure 3 : Compte de l'agriculture : résultats³

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2018*	2010	2018*	2010	2018*	2010	2018*	2010	2018*
	<i>million d'euros</i>									
Production végétale hors subventions	151,7	114,7	128,2	91,0	116,7	170,5	232,4	229,1	56,6	83,4
Production animale hors subventions	28,1	30,9	33,3	36,0	10,1	13,6	106,0	114,5	10,5	22,2
Services	5,7	5,7	2,8	2,8	0,1	0,2	4,0	4,0	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	61,7	64,0	107,6	107,3	8,7	7,8	61,0	69,7	0,6	0,6
Production totale	247,1	215,3	271,8	237,0	135,5	192,1	403,4	417,3	67,8	106,2
Autres subventions ¹	3,9	2,8	7,4	12,6	0,3	0,3	7,2	15,4	0,4	2,6
Total des ressources ou emplois	251,0	218,1	279,2	249,6	135,7	192,3	410,6	432,7	68,2	108,8
Consommations intermédiaires	102,6	113,3	78,4	96,8	17,2	25,5	174,0	177,5	2,4	6,0
Impôts fonciers	6,5	6,4	1,8	1,7	1,2	1,2	1,7	1,7	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,7	3,9	3,2	3,4	1,4	1,5	5,4	5,7	0,0	0,0
Revenu des facteurs	138,3	94,5	196,0	147,7	116,0	164,2	228,7	247,8	65,9	102,8

1. Subventions d'exploitation.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Figure 4 : Evolution des soutiens depuis 2015 (en millions d'euros)



¹ Source : SSP, Agreste.

² Source : Agreste, enquête structure 2013 et recensements agricoles.

³ Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Figure 5 : Revenus par UTAN dans les DOM⁴

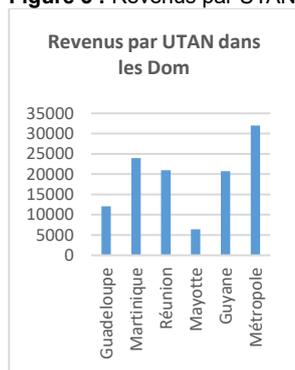


Figure 6 : Création de richesse dans le secteur agricole⁵

en M€	Production brute		Consommations intermédiaires		Richesse nette créée hors subventions	
Guadeloupe	173	18%	117	28%	53	10%
Martinique	158	14%	102	24%	53	10%
Réunion	358	38%	178	42%	173	35%
Mayotte	88	9%	5	1%	83	16%
Guyane	166	18%	22	5%	142	28%

Figure 7 : Détail des consommations intermédiaires⁶

DOM	Engrais	Phyto	Produits Pétroliers	Alimentation animale	Entretien matériels	Cons. De capital fixe
Guadeloupe	33%	39%	51%	16%	20%	27%
Martinique	36%	9%	17%	13%	23%	23%
Réunion	24%	41%	28%	61%	55%	40%
Mayotte	1%	2%	-	3%	-	-
Guyane	6%	9%	4%	7%	2%	10%

Figure 8 : Aides versées aux agricultures ultrapériphériques (campagne 2018)⁷

Aides	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	Total
Poséi	68 862	120 411	8 830	109 998	5 736	314 569
PDR	28 330	10 176	7 348	51 445	4 090	101 389
OCM	349	122	-	598	-	1 067
Programmes nationaux	79 345	57 967	2 501	112 210	1 022	253 701
Total	176 886	188 875	18 679	274 250	10 848	670 726

⁴ Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

⁵ Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

⁶ Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

⁷ Source observatoire de l'Odeadom

Figure 9 : Répartition par territoire et par production

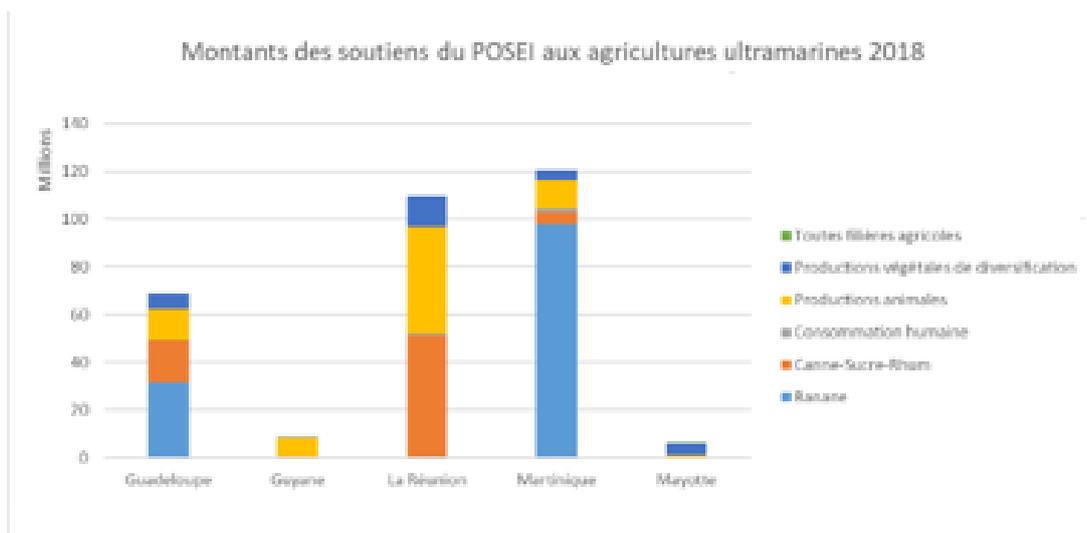
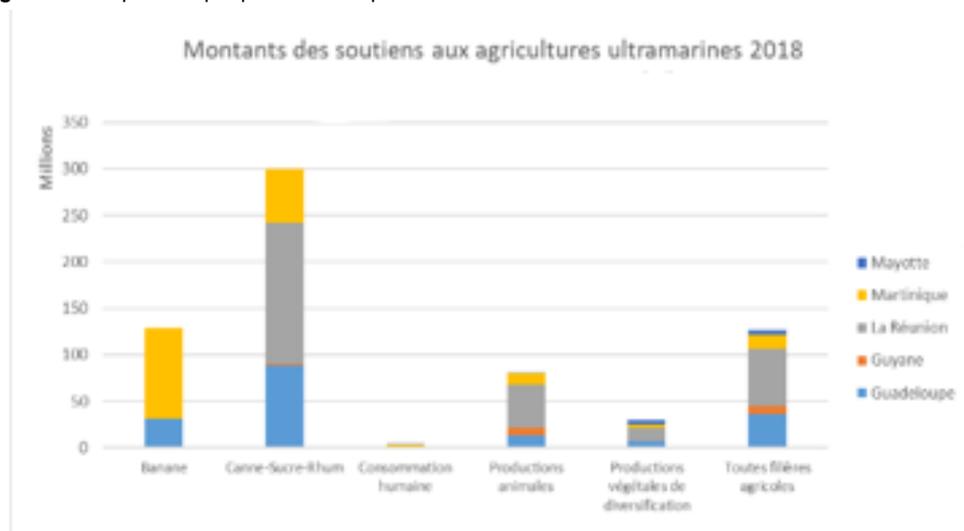


Figure 10 : Répartition par production et par territoire⁸



⁸ Source observatoire Odeadom

OS-B. Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation

Des marchés étroits, des échanges essentiellement tournés vers la métropole

- **Tous secteurs confondus, les échanges des DOM avec leur environnement proche sont globalement limités**, y compris entre DOM des caraïbes comme de l'océan indien. **La structure des exportations montre une intégration particulièrement forte des DOM à la métropole**, ce qui peut diminuer leur résilience en cas de choc (par exemple en cas de pandémie). **Les Antilles paraissent relativement plus isolées** au sein de la zone Caraïbe que les DOM de l'océan indien qui ont des liens plus forts avec d'autres pays de la zone. Il est à noter enfin, la situation singulière de la **Réunion, très présente à l'export en Asie** ([figure 1](#)).
- **Les échanges agroalimentaires des DOM sont structurellement déficitaires** avec une tendance, depuis le début des années 2000, à une dégradation de la balance commerciale agroalimentaire. En 2018, le déficit se creuse (- 2 milliards d'euros) pour la deuxième année consécutive ([figure 2](#)).
- En 2018, **les importations agroalimentaires en provenance de l'UE** (plus de 2 milliards d'euros dont 1,7 milliard en provenance de la métropole) représentent 84 % des achats des DOM (même pourcentage en 2000). Les exportations des DOM (0,4 milliard d'euros) sont pour 75 % à destination de l'UE et 60 % à destination de la métropole (contre respectivement 83 % et 74 % en 2000).
- **Sur le secteur agricole, les marchés locaux s'adressent à une population relativement réduite** et souffrent dans leur grande majorité de la concurrence des produits agricoles et agroalimentaires de métropole (marchés de dégagement) et des pays tiers (bénéficiant d'accords commerciaux internationaux, avec de moindres coûts de production et bénéficiant de réglementations environnementales (y compris sur l'agriculture biologique) plus souple). Les débouchés vers la métropole concernent le sucre et le rhum issus de la culture de canne, et la banane principalement ; les débouchés régionaux (zones océan indien, Antilles, Amérique), restent peu développés avec les pays tiers ([figure 3](#)). Des écarts de compétitivité prix résultant de normes de qualité et de standards sociaux plus élevés et une faible différenciation des productions figurent parmi les facteurs explicatifs de ces échanges particulièrement faibles.

Des productions et les débouchés locaux fragiles, avec des taux de couverture des besoins globalement faibles comparativement à la métropole

La répartition des productions entre les différents produits reflète la prédominance des cultures industrielles de canne et de banane à la Réunion et en Guadeloupe, également en Martinique mais de façon moins marquée. L'économie agricole de ces départements repose encore largement sur ces filières, même si les **cultures de diversification**, en particulier le maraîchage prennent une part croissante de la production végétale et si la production animale, devient significative. Au global, l'équilibre se situe autour d'1/3 pour chacune des productions, cultures industrielles, cultures de diversification et productions animales dans les Antilles et à la Réunion.

- **Les taux de couverture des besoins des populations locales sont pour certains en progression mais restent modestes pour une partie des productions agricoles**, inférieurs à ceux globalement observés pour la métropole. Les besoins sont presque couverts pour les légumes et les fruits (contrairement à la métropole où cette filière est justement déficitaire), à l'exception notable des Antilles. Les taux d'approvisionnement sont largement excédentaires sur le sucre, la banane et le rhum, destinés à l'exportation. A l'inverse, **la dépendance est forte à l'importation sur des produits tels que la viande et le lait** ; cette situation est inversée par rapport à la métropole. La Réunion occupe là aussi une position singulière avec un taux d'approvisionnement d'1/3 pour les viandes et de 2/3 pour le lait ([figures 4 et 5](#)). A titre d'exemple, les taux de couverture du marché local à la Guadeloupe par la production locale restent faibles pour la majorité des filières (à l'exception de l'aubergine, épinard, courgette, banane plantain ou encore concombre et de la viande porcine). De plus, les données ci-dessous n'intègrent pas les produits congelés qui sont importés dans leur totalité, la Guadeloupe n'en produisant pas.

Des marchés de produits sous signes de qualité ou d'origine en croissance

- **Le développement de labels qualité, de labels d'origine ou de productions à haute valeur ajoutée** contribue au développement de marchés de niche à l'export ; les signes officiels de qualité et l'agriculture biologique rencontrent une demande non entièrement satisfaite de la population locale.
- **Pour la bio**, en 2019 tous DOM confondus, **les surfaces couvrent une part de SAU près de deux fois inférieure à la métropole** (4,3 % contre 8,5 %). Toutefois, la part de SAU bio en Guyane est nettement plus élevée, dépassant les 11 % (principalement grâce à la présence d'élevages de ruminants extensifs dont la production par hectare est faible). Le nombre d'exploitations et les surfaces cultivées en bio ont été multipliés par plus de 2 en 10 ans avec un rattrapage très net par rapport à la métropole sur la période. Le développement du bio, favorisé par les OP, est particulièrement accentué à la Réunion en comparaison des autres territoires puisque plus de 60 % des exploitations en bio y sont localisées. La filière aval compte 196 opérateurs pour valoriser la production ([figure 6](#)).
- Les surfaces cultivées en bio, hors prairies, prédominantes en Guyane, concernent principalement les fruits (27 %), les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (9 %) et les légumes (9 %). En revanche, **les productions animales sont faiblement orientées en mode de production biologique**, notamment les bovins et les petits ruminants ([figure 7](#)).

Des outils de production peu adaptés et vieillissants dans un contexte géographique et climatique qui alourdit le coût des investissements

- **Les contraintes de productions** nécessitent d'adapter les matériels. Sauf à la Réunion, une partie significative des exploitations est **peu mécanisée**. La part de chaque DOM dans les charges d'exploitation correspondant aux investissements matériels est en effet 2 fois moins importante aux Antilles qu'à la Réunion et assez marginale en Guyane et surtout à Mayotte ([figure 8](#)).
- **Le secteur des IAA a un potentiel de développement qui demande des investissements** immatériels et matériels. L'évolution de l'emploi dans les IAA suit une pente croissante, qui s'accélère, de l'ordre de +2,5 % par an. Ce dynamisme est bien au-dessus des autres secteurs d'activité de l'industrie, ce qui démontre, dans la plupart des territoires, une potentialité du secteur à augmenter sa capacité de transformation des produits agricoles ([figure 9](#)).

Des équilibres financiers structurellement fragiles, une difficulté d'accès aux financements

- **L'autofinancement des exploitations et l'accès aux services bancaires** (financement, découvert, ouverture de compte) sont rendus plus difficiles qu'en métropole. Ainsi les créateurs d'entreprises sont 32 % à avoir éprouvé des difficultés pour obtenir un financement, contre 20 % en métropole, et 2 fois plus pour ouvrir un compte professionnel (13 % contre 6 % en métropole). Parmi les explications figurent la moindre densité des équipements bancaires et surtout la faiblesse qualitative en ingénierie financière qui pèse sur le dialogue avec les financeurs et engendre un manque d'accompagnement des acteurs économiques locaux.
- **Le niveau de Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation est très élevé** (45 jours de chiffre d'affaires contre 17 en métropole), du fait de besoins plus importants de stockage et d'une dégradation des crédits inter-entreprises (délais de paiements clients très longs) ([figure 10](#)).

Filière forêt bois en Outremer

- **La valorisation de la forêt guadeloupéenne est peu développée**. L'exploitation forestière est informelle et se limite à quelques m3 de bois d'œuvre pour l'artisanat local, à la production de charbon et d'étais pour l'agriculture. La première transformation du bois est quasiment inexistante. La deuxième transformation représente environ 400 petites entreprises (ébénistes, menuisiers, charpentiers) travaillant essentiellement à partir de bois importé et totalisant 1 200 emplois. La valorisation économique des produits forestiers dans des conditions de gestion durable ainsi que les investissements à faible impact environnemental nécessitent un accompagnement des porteurs de projets. La valorisation de l'espace forestier et la promotion d'une utilisation durable de la ressource

vont également dans le sens d'une préservation de la capacité de conservation et de séquestration du carbone par l'écosystème de la Guadeloupe : couvrant **49% du territoire, la forêt guadeloupéenne constitue un important puits de carbone.**

- **A La Réunion**, la filière est peu développée. La forêt réunionnaise couvre 137 000 ha principalement sous régime forestier (forêt publique). Une grosse partie n'étant pas exploitée, car située en cœur de parc dans des zones difficiles d'accès, seuls 4 600 ha sont considérés comme des surfaces productives. Bien que marginale en termes de surface occupée, l'exploitation de ces surfaces permet d'alimenter la scierie et la filière artisanale en bois d'ébénisterie (Tamarin) et en bois d'aménagement de bâtiments et de construction.
 - **Les forêts privées constituent également une source de bois** (énergie exploitable), notamment d'acacia, ce qui a conduit le syndicat des propriétaires forestiers (une dizaine de propriétaires) à prendre part aux discussions dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Régional Forêt Bois (PRFB). Actuellement, au vu des contraintes, les parcelles forestières affectées à un objectif de production occupent 4 000 à 5 000 ha (quasi exclusivement en forêt publique), soit une partie faible des forêts publiques gérées par l'ONF (5 %). Le potentiel maximal d'extension reste limité à quelques centaines d'hectares en forêt privée et est soumis à la réalisation de travaux d'aménagements (chemins notamment) actuellement rendue difficile par le manque de compétences de maîtrise d'œuvre privée. **La production forestière est concentrée sur deux espèces : le cryptoméria (originaire du Japon) et le tamarin des Hauts (endémique) mais pourrait s'étendre à l'acacia pour la production de bois énergie** dont le développement constitue une opportunité pour rentabiliser et développer la filière.
 - **En forêt publique, le volume estimé disponible dans les conditions actuelles d'accessibilité est d'environ 1 000 m³ / an** pendant les 5 prochaines années en raison des conséquences encore marquées des incendies de 2010 et 2011, puis il pourrait atteindre en moyenne 3 200 m³ / an. En créant de nouvelles pistes, un volume de 700 à 1 700 m³ / an maximum pourrait y être ajouté sous réserve d'investissements. **Dans le privé, le potentiel de ressource est deux à trois fois supérieur** mais la disponibilité réelle demande une expertise foncière et physique des terrains affinée et à s'assurer de l'engagement des propriétaires. L'extension des réseaux de pistes sera probablement nécessaire.
- **En Martinique, la forêt occupe 48 000 ha , soit 43% du territoire régional** (1/3 en forêt publique, 2/3 en forêt privée). Sur les 15 000 ha de forêts publiques gérées par l'ONF, seuls 10 % ont un aménagement prévoyant la production de bois. La capacité de production (5500 m³ de bois/an) n'est aujourd'hui pas mobilisable dans sa totalité du fait du manque de matériel, de personnel formé et des **difficultés d'exploitations des parcelles**. La ressource mobilisable en forêt privée demeure relativement mal connue. Le marché est resté peu actif ces dernières années, du fait des difficultés financières des petites structures d'exploitation, de la concurrence des bois d'importation ainsi que des difficultés d'accessibilité de certaines coupes. **La filière « amont forestier » est peu structurée** avec une multitude de propriétaires forestiers qui ne disposent pas de document de gestion de leur forêt et de peu de possibilités d'appui professionnel technique. Toutefois, quelques documents de gestion durable ont été déposés et un regain d'intérêt d'une part conséquente de propriétaires forestiers pour mettre en place des productions agricoles sous couvert forestier est à souligner. Outre quelques scieries existantes, la quasi-totalité des entreprises de la filière bois relèvent de la seconde transformation (façonnage du bois : ébénisterie, menuiserie, etc.). On note également l'absence de zone de stockage entre la première et la seconde transformation. Beaucoup utilisent les essences locales, dont les qualités s'adaptent bien à ces différents domaines. Mais d'importants volumes de produits bois sont importés pour faire face aux besoins.
- **Il n'y a pas de filière de production de bois organisée à Mayotte** même si le bois et les ressources forestières sont largement utilisés dans différents domaines : construction, bois de feu, menuiserie, alimentation des animaux en saison sèche, etc. La seule véritable scierie de l'île est gérée par le Conseil Départemental sur son site de Coconi. Elle a pour vocation de traiter les bois issus de la gestion forestière (quelques dizaines de m³ par an). Une unité centralisée de production de charbon de bois (très utilisé pour la cuisine) à partir de déchets ligneux avait été mise en place à la scierie de Coconi mais s'est rapidement arrêtée. Des réflexions sont en cours sur les modalités opérationnelles adéquates pour la relance de cette filière.

- **En Guyane, la filière forêt-bois représente le 3ème secteur économique en termes de chiffre d'affaires**, estimé à 100 M€, avec toutefois une balance commerciale fortement déficitaire en raison d'une transformation très peu développée. Environ 210 entreprises sont impliquées dans la filière bois (exploitation, première et deuxième transformation), dont une grande majorité de TPE et près 900 personnes sont directement employées par la filière. L'exploitation annuelle de bois fluctue entre 60 000 et 95 000 m³ selon les années et nécessite la mise en exploitation de 5 000 à 7 000 ha de forêt/an. Une vingtaine d'entreprises interviennent dans l'exploitation forestière guyanaise, pour environ 100 emplois. **L'activité est essentiellement portée par 3 opérateurs majeurs qui assurent 85 % de la récolte.**
 - **Les coûts d'accès aux zones forestières aménagées sont très élevés.** L'ouverture de parcelles à l'exploitation ne peut se faire qu'en créant une piste nouvelle ou en prolongeant une piste existante (soutenu par le PDR). Ces besoins sont accrus compte tenu de la localisation des zones forestières et de la faiblesse du réseau routier rural guyanais. Ces deux points constituent une différence fondamentale avec la métropole, où les forêts sont équipées de réseaux de dessertes anciens, créés directement par l'État, et d'un réseau routier développé. Pour accéder aux zones forestières, l'ONF investit ainsi 2 M€/an pour environ 40 km de linéaire créé et 80 000 €/an d'entretien. Il convient de souligner que ces investissements permettent à **l'État, unique propriétaire forestier de Guyane**, de rendre accessible la ressource forestière à l'ensemble des exploitants forestiers. Ces pistes de desserte forestière concourent, outre à l'accès aux parcelles d'exploitation forestière et à la gestion durable, à la sécurité civile du territoire ou à l'accès aux écosystèmes forestiers pour les scientifiques.
 - **La production de bois d'œuvre est issue de l'exploitation de 8 massifs forestiers.** Au cours des 10 dernières années, la majeure partie des volumes exploités a été fournie par le massif forestier de Régina-Saint George. Le potentiel d'exploitation forestière se porte sur plus 90 espèces ayant un intérêt commercial (sur près de 1 581 espèces inventoriées). Pourtant, seule une dizaine est régulièrement récoltée et seulement 5 espèces d'arbres représentent 75 % du marché. La première transformation comprend l'activité d'exploitation forestière ainsi que les unités de sciage et de rabotage du bois. Les activités de première transformation concernent également la filière biomasse.
 - **Le développement des plantations est inscrit au Programme Régional de la Forpet et du Bois**, afin de permettre un approvisionnement en bois local pour les besoins de la construction, dans une région où la population augmente très rapidement.

Influence de la PAC

- Dans le cadre du Poséi, **le régime spécifique d'approvisionnement** constitue une aide à l'importation de 26,9 M€, destinée à faciliter l'approvisionnement des territoires ultra-marins. La réduction des coûts d'approvisionnement qui en résulte a un effet direct sur les prix pour l'alimentation humaine et animale, et sur le coût des intrants pour l'industrie agroalimentaire. Celui-ci est complété par une aide à l'importation des animaux vivants pour l'activité d'élevage de 1,3 M€ par an ([figure 11](#)).

Aides aux productions des DOM

- La répartition des aides selon les produits est relativement stable depuis 2016. Sur les 671 M€ versés soit au titre du Poséi, soit des PDR, soit des aides nationales, **les filières d'exportation concentrent 65 % des soutiens** avec le secteur de la banane dans les Antilles (20 %) et les produits issus de la canne (45 %) dans les Antilles et à la Réunion. **Les filières davantage tournées vers la consommation locale représentent quant à elles près de 20 %** (diversification végétale 5 % et élevage 12 %). Mayotte bénéficie par ailleurs d'un régime particulier d'aides surfaciques à hauteur de 1,9 M€ ([figure 12](#)).

Aides du FEADER

- **Pour la programmation 2014-2020, les 5 DOM bénéficient de 861 M€ de FEADER.** Ce montant est substantiellement supérieur (+30 %) au montant de la programmation 2007-2013, qui s'élevait à 654 M€ de FEADER (4 DOM, Mayotte n'était alors pas un DOM), répartis comme suit : Guadeloupe : 174 M€, Guyane : 112 M€, Martinique : 130,2 M€, Mayotte : 60 M€, et La Réunion : 385,5 M€.
- Dans le cadre de la décentralisation des fonds européens, **les collectivités territoriales des DOM sont devenues autorités de gestion en 2014** (collectivités territoriales de Martinique, de Guyane et de Guadeloupe). En vertu d'un accord avec l'échelon régional, à La Réunion, le département assure l'autorité de gestion. A Mayotte, l'État est autorité de gestion. **Les DOM ne relèvent pas du cadre**

national, qui est limité à l'Hexagone. Aussi les dispositifs surfaciques (ICHN, MAEC, Bio) de même que l'aide à l'installation dans les DOM, sont conçus par les exécutifs régionaux, en lien avec les représentants professionnels locaux, sans obligation de respecter, pour la grande majorité des mesures, les modalités du cadre national.

- **Pour les DOM, les programmes de développement rural, approuvés par la Commission en 2015, se situent dans la continuité de la programmation précédente** (sauf Mayotte). Les filières agricoles bénéficient des possibilités de financement à travers **l'aide à la plantation** (canne à sucre, banane) et le **soutien aux investissements** agricoles et agro-alimentaires. Les projets d'**infrastructure** (irrigation, électricité, desserte forestière) sont de nature à engendrer des dynamiques de développement territorial ou de filière. **Les instituts techniques** agricoles des DOM, organisés en réseau, bénéficient également de subventions pour leurs projets de recherche et de diffusion des bonnes pratiques.
- **La majorité du FEADER des DOM (60 %) est alloué au soutien aux investissements** agricoles, agroalimentaires, d'infrastructures et en zones rurales (y compris tourisme, aménagement des espaces naturels et Leader). **En métropole, ce même périmètre met en œuvre 24 % de la maquette.** A l'inverse, **les dispositifs surfaciques (ICHN, MAEC et bio) représentent 10,5 % de la maquette DOM, contre 64 % de la maquette de la métropole.**

Précisions sur les aides de chaque PDR à la filière agricole

- **A la Réunion**, avec une maquette de 18 M €, **la plantation de la canne à sucre** fait partie des mesures importantes. 141 exploitations distinctes ont programmé des investissements au titre de la mesure 4 à fin 2018 (soit environ 15 % des exploitations). Ces investissements concourent directement à la modernisation et la restructuration des exploitations. Ils permettent notamment d'augmenter les volumes de production, principalement via la plantation cannière, permettant un gain de rendement immédiat l'année suivant la plantation. **Le financement de la création ou modernisation des unités de production animale** permet de transformer profondément les outils de production des exploitations bénéficiaires pour répondre aux besoins du marché local et aussi au bien-être animal. Les effets du financement de la mécanisation et équipement des exploitations agricoles sur la performance des exploitations ont montré leur efficacité tant sur l'amélioration des conditions de travail des exploitants que sur la capacité des exploitations à développer d'autres productions. **Le PDR permet d'accompagner en partie la diversification** des exploitations agricoles et d'assurer une sécurisation des revenus des exploitants, le nombre d'exploitations soutenues est en augmentation constante pour assurer et sécuriser l'approvisionnement local.
- **Le PDR de la Martinique** permet de financer le secteur agricole (plus de 600 dossiers engagés début 2020 sur la mesure investissement), et en particulier **les filières banane et canne**, la plantation, et notamment de vitroplants pour la filière banane qui permettent de diminuer les volumes de produits phytosanitaires et d'accroître le rendement. Les projets soutenus dans le domaine des IAA visent à valoriser les productions locales et à améliorer les rendements de production. **L'effet d'entraînement de ces projets sur l'amont** de la filière est à ce titre majeur.
- **En Guadeloupe, concernant la filière banane**, le PDR définit trois axes de développement reposant sur la formation, le développement de nouvelles infrastructures, de nouvelles techniques et équipements de traitement, ainsi que sur la mise en place d'une IGP banane pour stabiliser le volume de banane pour l'export entre 70 000 et 80 000 t, développer une production de 20 000 t destinées à l'agro-transformation, et mettre en place une filière de production de 1000 t de banane biologique pour le marché local. **Concernant la filière canne**, le PDR vise une production de 830 000 t de canne et 65 000 t de sucre. 1043 exploitations ont bénéficié d'un **soutien à l'investissement** depuis le début de la programmation, principalement à travers la replantation de canne à sucre. A cette fin, la sole cannière doit être maintenue au moyen d'une replantation tous les cinq ans et le rendement à l'hectare accru grâce à de nouvelles variétés et techniques culturales, la formation et le développement de l'irrigation. D'autre part, le PDR vise à **soutenir le développement des secteurs des fruits, légumes, cultures vivrières, productions animales et PPAM.**

- **La transformation et la commercialisation** des productions est un enjeu fort pour les agriculteurs en Guadeloupe car elles doivent permettre d'améliorer la valeur ajoutée des productions pour les producteurs primaires. L'augmentation des volumes de production permises par les investissements soutenus par le PDR devrait ainsi permettre d'augmenter la valeur ajoutée des productions et le prix perçu par les producteurs primaires ainsi que d'augmenter les volumes de produits transformés. Cependant, **les investissements sont encore trop récents pour qu'un impact significatif sur les producteurs primaires ait pu être mesuré**. Malgré ces investissements, la concurrence des produits importés et les besoins de transformation restent forts. **Moins de 3% des 371 entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire ont été soutenues** depuis 2014 par le PDR. Ainsi, bien que les impacts à l'échelle des entreprises bénéficiaires semblent importants, les impacts à l'échelle des filières sont limités.
- **A Mayotte**, les agriculteurs présentant une certaine fragilité financière, rencontrent des **difficultés pour préfinancer** leurs investissements. En effet, Mayotte est caractérisée par **l'absence quasi-totale de prêt de la part du secteur bancaire**. Le PDR finance la modernisation des exploitations agricoles, dont le nombre est assez satisfaisant au regard du contexte agricole. Les projets soutenus impliquent une **diversification agricole, une augmentation de la production par l'augmentation de la taille** de l'exploitation ou par l'amélioration des conditions de travail et de l'efficacité. De plus, une part importante de la surface agricole mahoraise a vu, ou va voir, son accessibilité s'améliorer. Ces différents éléments permettent de **supposer une amélioration de la participation au marché, sans pouvoir le démontrer** par des indicateurs. Il n'est également actuellement pas possible d'évaluer le changement de situation économique des exploitations soutenues. Les travaux menés sur les différentes filières mènent à une **structuration progressive**. Les producteurs adhérents aux structures engagées dans ces projets voient leurs opportunités de vente s'améliorer. En effet, les groupements contractualisent avec différents acheteurs dont notamment la grande distribution. Ainsi, **les GMS observent une amélioration de la fiabilité et de la qualité de la production locale et les débouchés formels** pour les producteurs s'améliorent pour les œufs, fruits et légumes, les volailles et le lait. Cela leur permet de gagner peu à peu en compétitivité. Certains outils de **transformation agroalimentaire** sont en cours de mise en place sur le territoire. Ceux-ci sont encore à développer afin de pouvoir fournir plus de produits transformés sur le marché local.
- **L'agriculture guyanaise, bien qu'elle joue un rôle primordial dans l'alimentation de la population locale, ne contribue ainsi que de manière peu importante à la création de valeur ajoutée** à l'échelle du territoire. La part de la valeur ajoutée brute générée par le secteur agricole est faible (2,3 % en 2011 contre 32,4 % à l'échelle de la France et 32,4 à l'échelle de l'UE). S'il est difficile d'apprécier l'impact du PDRG 2014-2020 sur l'amélioration de la performance économique de manière factuelle, ainsi que les impacts en termes de structuration et de modernisation des exploitations bénéficiaires fautes de données précises sur les résultats technico-économiques et de structure d'exploitation des bénéficiaires, **le volume financier important** mobilisé (plus de 6,4 M€ de FEADER programmé - 139 exploitations agricoles soutenues) montre que les dispositifs proposés couvrent bien un large spectre des enjeux et besoins de la Guyane en termes de modernisation et de structuration des exploitations agricoles. 52,6 % des bénéficiaires des aides à l'investissement du PDRG ayant répondu à l'enquête 2018 estiment que les aides leur ont permis de mieux produire, notamment à travers des gains de temps importants, et d'augmenter leur niveau de revenus. Les mesures liées aux investissements dans les IAA ont été peu sollicitées. Cependant, la sollicitation par les potentiels bénéficiaires reste relativement faible au regard du nombre d'agriculteurs.

Aides des PDR à la filière bois-forêt

- **Le PDR de Guadeloupe prévoit des mesures en faveur de la reconstitution, du maintien et de l'entretien des forêts, mais également du développement d'une filière bois de niche** destinée aux ébénistes locaux ou à l'exportation (à l'heure actuelle, la Guadeloupe est dépendante des importations par manque d'une filière structurée), ainsi que de l'agroforesterie et de l'écotourisme, qui nécessite notamment une amélioration des infrastructures de desserte forestière et une structuration des filières. L'enjeu de conservation et de séquestration du carbone doit systématiquement être pris en compte dans le soutien à ces activités. La mesure 8 d'investissement améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers vise à financer ces projets.

- **A la Réunion, les mesures de soutien du PDR à la filière forêt-bois visent avant tout à sécuriser les volumes d’approvisionnement de la scierie en permettant une mobilisation plus importante du bois.** La mesure visant l’amélioration de la **desserte forestière** a permis d’ouvrir l’accès à de nouvelles surfaces productives, qui devraient permettre une mobilisation accrue du bois. À cela s’ajoutent 15 ha de forêts reboisés qui contribuent au réservoir productif. La dynamisation de la filière bois ne passe toutefois pas que par l’ouverture de nouvelles surfaces exploitables. Ce sont les opérateurs privés qui exploitent la forêt et aucun d’eux n’a été bénéficiaire de FEADER à fin 2018.
- **En Martinique, 2 dispositifs du PDR soutiennent le développement du secteur forestier :**
 - le dispositif Amélioration de la valeur économique des forêts (4 dossiers engagés, dont 3 portés par l’Office Nationale des Forêts). L’objectif est d’améliorer la compétitivité de la filière bois par l’augmentation de la valeur ajoutée des produits. Les opérations soutenues sont l’élaboration des plans de gestion forestiers, l’amélioration des peuplements existants (complément de plantation etc.) et l’orientation vers la production de bois d’œuvre de qualité (mahogany) ;
 - le dispositif « Accroissement de la valeur ajoutée de produits sylvicoles ». Le projet soutenu est un projet de débardage. Ce dispositif vise à améliorer la compétitivité de la filière-bois, en favorisant des investissements matériels et/ou immatériels destinés à améliorer le niveau global de résultats des entreprises et concernant l’exploitation des bois ainsi que le stockage et le transport des grumes.
- **Un dispositif d’aide du PDR mahorais « Aide à la modernisation des équipements d’exploitation forestière » vise à soutenir la mise en place d’une filière locale** d’approvisionnement en bois de chauffe et en bois d’œuvre. Il s’agit d’une opportunité réelle de création d’emplois. Même si la priorité pour la forêt de Mayotte est la mise en place d’actions de conservation, il est possible de relancer la production de bois sans nuire à cet objectif principal lorsque cette production se fait dans le cadre d’une gestion durable telle que définie dans les aménagements forestiers. Un unique dossier est attendu sur ce dispositif du fait de l’absence de filière d’exploitation en dehors celle du Conseil départemental. Ce dernier projette de moderniser sa scierie, seul équipement de l’île.
- **Le PDR de Guyane dispose de 3 principaux types d’opération visant à accompagner la filière forêt-bois :**
 - « Plans de gestion forestière durable » : ce type d’opération est très performant et a comme unique bénéficiaire l’Office National de la Forêt (ONF). Au 31/12/2019, le montant payé s’élève à près de 1,9 M€ de FEADER ;
 - « Exploitations forestières » : ce type d’opération est performant, près de 70 % de l’enveloppe FEADER a été programmée. En effet, le besoin en matériel reste important pour les exploitants forestiers pour une exploitation durable de la forêt. Au 31/12/2019, le montant payé s’élève à près de 1,3 M€ en FEADER ;
 - « Dessertes Bois œuvre » : de nombreux dossiers ont été programmés et payés pour près de 4 M€ de FEADER.

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique B :

Figure 1 : Echanges et exportations

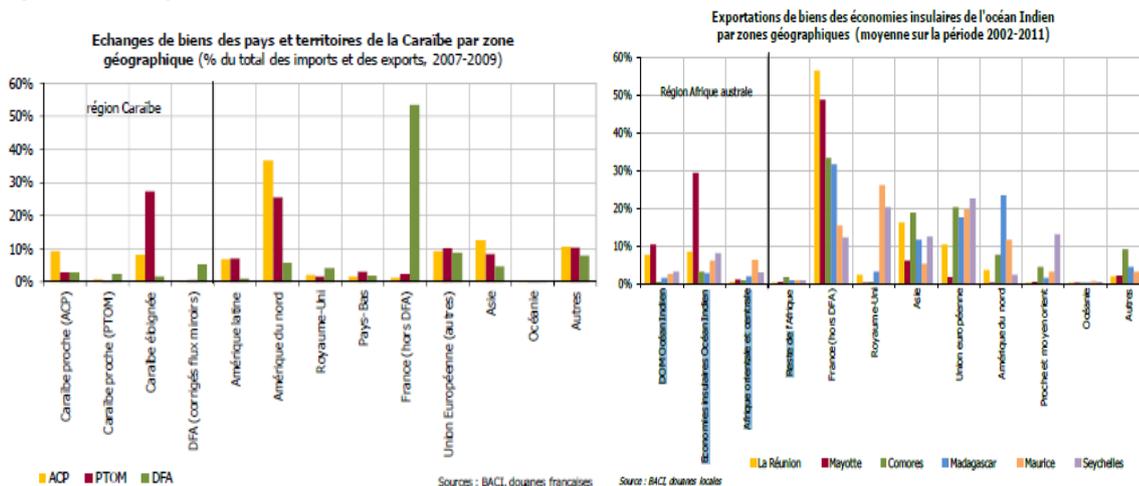


Figure 2 : Importations et exportations agroalimentaires⁹

	Exportations				Importations			
	Antilles	Guyane	La Réunion	Total Dom	Antilles	Guyane	La Réunion	Total Dom
	2018 ⁹				2018 ⁹			
	million d'euros				million d'euros			
Boissons, vins et alcools	102,0	0,4	29,1	131,8	150,3	56,7	110,5	340,1
Fruits	85,5	0,0	12,7	98,2	128,8	42,8	119,5	330,1
Sucres et sucreries	17,0	0,0	53,9	70,9	101,9	23,4	110,9	249,3
Poissons et crustacés	1,6	10,1	20,4	32,1	89,3	27,9	99,8	229,5
Tabacs	6,0	0,0	8,5	15,5	77,2	18,6	75,1	177,1
Préparat. alimentaires diverses	10,1	0,2	0,7	11,0	74,6	9,2	73,7	160,6
Aliments préparés pour animaux	1,4	0,0	9,3	10,7	63,5	13,1	63,8	148,7
Préparat. à base de céréales	3,6	0,0	0,4	4,0	57,4	13,7	67,3	146,6
Préparat. à base de légumes ou de fruits	2,3	0,0	1,2	3,6	35,1	4,1	68,9	126,6
Autres	10,4	0,4	5,8	17,0	212,9	48,4	216,7	500,3
Total	239,8	11,1	142,1	394,6	991,0	258,0	1 006,1	2 409,0

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Figure 3 : Provenance des importations en 2016 / Destination des exportations en 2016¹⁰

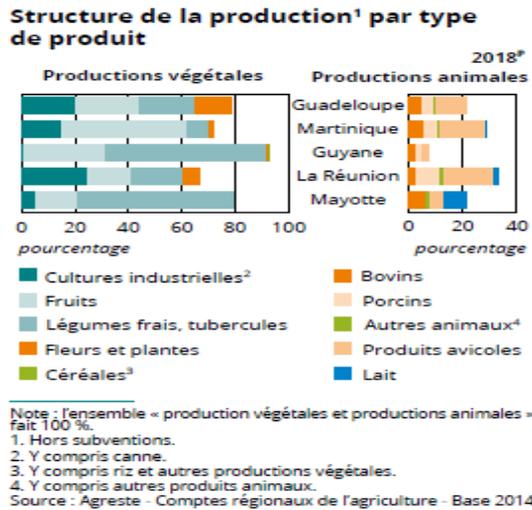
	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Métropole	75 %	68 %	69 %	74 %	42 %	69 %
DOM	1 %	8 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Autres pays UE	12 %	15 %	13 %	12 %	22 %	13 %
Pays tiers	11 %	9 %	18 %	13 %	34 %	16 %

	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Métropole	64 %	14 %	33 %	78 %	31 %	55 %
DOM	16 %	83 %	2 %	20 %	7 %	14 %
Autres pays UE	19 %	1 %	34 %	0 %	1 %	18 %
Pays tiers	1 %	1 %	31 %	1 %	61 %	14 %

⁹ Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgrimer

¹⁰ Source : douanes et FranceAgriMer - notes de l'observatoire de l'économie agricole de l'outre-mer, ODEADOM

Figure 4 : Structure de la production et taux d'approvisionnement



Taux d'approvisionnement¹

	2010	2015	2017	2018*
%				
La Réunion				
Légumes	80	75	77	76
Fruits (y c. bananes)	76	78	73	76
Sucre	845	4 652	820	2 586
Rhum	322	302	296	377
Viandes	38	36	33	33
Lait livré aux laiteries	81	77	77	66
Guyane				
Légumes	90	87	87	86
Fruits (y c. bananes)	93	91	91	91
Sucre	0	0	0	0
Rhum	43	55	70	67
Viandes	9	5	5	4
Lait livré aux laiteries	0	0	0	0
Antilles				
Légumes	62	57	55	55
Fruits (y c. bananes)	148	144	120	122
Sucre	276	234	298	413
Rhum	198	463	801	393
Viandes	16	14	14	14
Lait livré aux laiteries	4	3	2	2

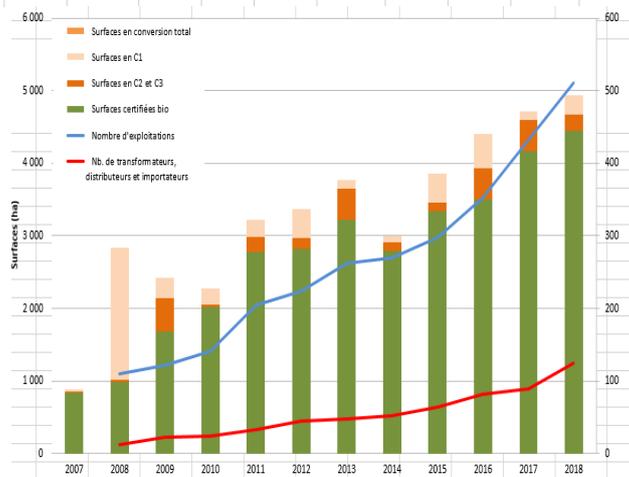
1. Taux d'approvisionnement = Production/Consommation apparente avec Consommation apparente = Production + Importations - Exportations.
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgrimer

Figure 5 : Taux d'approvisionnement des principaux produits¹¹

	Légumes		Fruits		Pdt		Viandes		Lait	
	2017	Evol. 10-17	2017	Evol. 10-17	2017	Evol. 10-17	2017	Evol. 10-17	2017	Evol. 10-17
Antilles	55%	-11%	120%	-19%	-	-	14%	-12%	2%	-50%
Guyane	87%	-3%	91%	-2%	-	-	5%	-44%	-	-
La Réunion	77%	-3%	74%	-6%	40%	-30%	33%	-13%	77%	-5%

Figure 6 : Nombre d'opérateurs et surfaces bio (ha)¹²

	Nb. Exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion				Surfaces certifiées + conversion			Nb. Transformateurs	Nb. Distributeurs
	2019	Evol. / 18	2019	Evol. / 18	C1	C2 et C3	Total C123		2019	Evol. / 18	% SAU		
							2019	2019					
971 GUADELOUPE	103	63,5%	311	41,5%	116	66	181	249%	493	81,1%	1,6%	10	14
972 MARTINIQUE	80	25,0%	480	38,0%	97	36	133	166%	613	54,0%	2,6%	21	32
973 GUYANE	84	12,0%	3 452	24,6%	47	168	215	11%	3 667	23,7%	11,3%	10	9
974 LA REUNION	345	12,8%	1 240	16,1%	108	126	234	15%	1 475	16,0%	3,5%	51	38
976 MAYOTTE	11	266,7%	38	6,2%	3	0	3	-	41	15,9%	0,2%	0	0
OUTRE-MER	623	21,9%	5 522	24,3%	371	396	767	54%	6 289	27,2%	4,3%	92	93



¹¹ Sources : agreste – SAA Agreste- comptes régionaux de l'agriculture, DGDDI (Douane) FranceAgiMer

¹² Données Agence Bio 2019, Observatoire ODEADOM

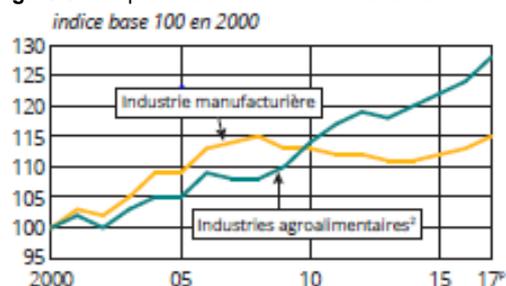
Figure 7 : détail des surfaces bio (ha) par filières¹³

En hectares	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	TOTAL
Légumes frais certifiés	4	15	17	123	159
Légumes frais conversion	4	2	4	8	18
Fruits certifiés	13	109	53	163	338
Fruits conversion	7	24	74	76	181
PAPAM certifiés	12	1	19	130	162
PAPAM conversion	2	0	4	14	20
STH certifiée	17	41	1 765	30	1 853
STH conversion	0	0	432	15	447
Autres certifiés	90	94	419	206	809
Autres conversion	19	9	87	114	229
TOTAL certifiés	136	263	2 450	653	3 502
TOTAL conversion	32	35	601	228	896

Figure 8 : Consommations intermédiaires consacrées aux outils de production

	Entretien matériels	Consommation de capital fixe
Guadeloupe	20%	27%
Martinique	23%	23%
Réunion	55%	40%
Mayotte	-	-
Guyane	2%	10%

Figure 9 : Emploi salarié hors intérim dans les IAA



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire.

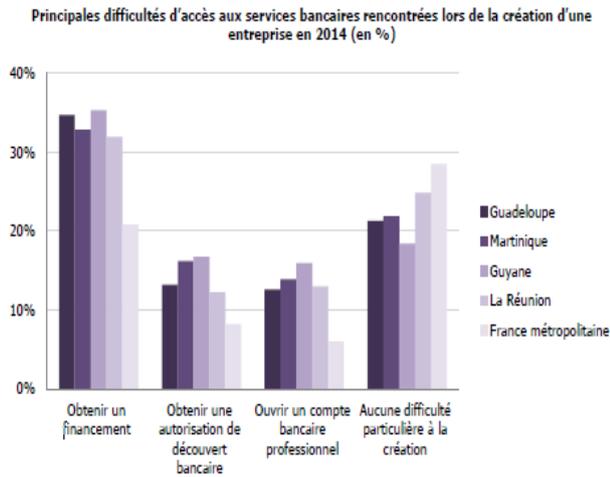
2. Y compris l'artisanat commercial et l'industrie du tabac. La source ne permet pas de les distinguer au sein des industries alimentaires.

Champ : Dom au lieu de travail, données brutes.

Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

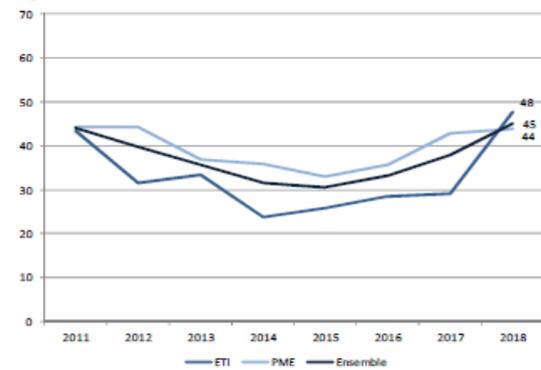
¹³ Données Agence Bio 2019, Observatoire ODEADOM

Figure 10 : Niveau de Besoin en fonds de roulement d'exploitation



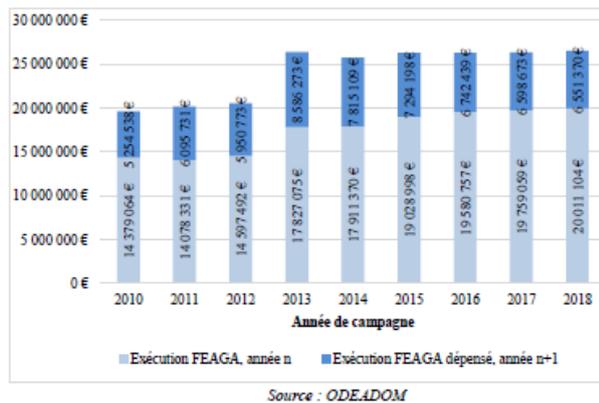
Source : Insee, « Les créations et créateurs d'entreprises en 2014 : situation initiale », 02/11/2016

Graphique 17 : Évolution du besoin en fonds de roulement d'exploitation moyen par taille d'entreprise En jours de chiffre d'affaires



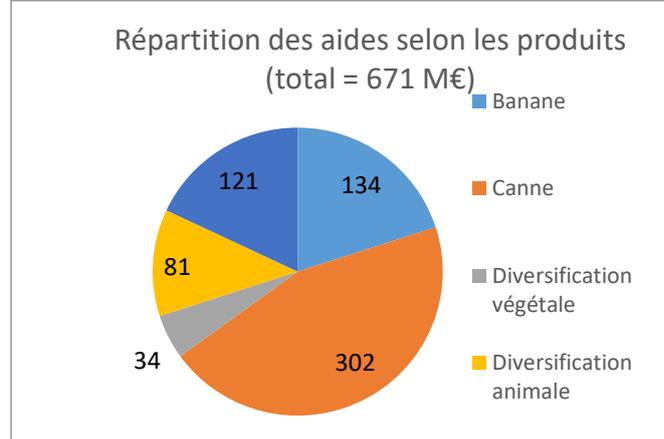
Note : le besoin en fonds de roulement d'exploitation en jours de chiffre d'affaires est défini comme le rapport du besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires, multiplié par 360.
Source : IEDOM, base FIBEN, décembre 2019

Figure 11 : Evolution des montants payés au titre du RSA



Source : ODEADOM

Figure 12 : Répartition des soutiens par filière (données 2018)



Source observatoire Odeadom

OS-C. Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

A l'amont, des organismes de groupement de producteurs et des interprofessions peu denses

- **La structuration des filières est plus ou moins développée selon les productions et les territoires.** Les cultures d'exportation (canne, banane, autres productions orientées export tel que le melon), et certaines filières d'élevage, par exemple à la Réunion, ont développé une interprofession fortement organisée. Les filières de diversification notamment végétales restent en revanche peu organisées ce qui rend plus difficile la valorisation et la mise sur le marché des productions.
- **Pour les filières de diversification, le maillage des organisations de producteurs est historiquement plus développé** aux Antilles et à la Réunion, avec cependant une baisse tendancielle des adhérents aux Antilles. Cette tendance est inversée par rapport aux évolutions observées en métropole. Les organisations de producteurs sont plus concentrées sur l'animal avec un nombre moyen d'adhérents nettement plus élevé, ce qui permet de mieux structurer la planification des productions et de mettre en place davantage d'outils communs (plateformes communes, outils en réseau) ([figure 1](#)).

A l'aval, des circuits de distribution dominants très différents en fonction des territoires

- **La distribution comporte des points de vente de petite, moyenne et grande surfaces, ainsi que des volumes significatifs de ventes directes** du producteur vers le consommateur. Pour ce qui concerne la filière structurée de distribution, **le poids des hypermarchés et supermarchés est prépondérant** à La Réunion et dans une moindre mesure en Guadeloupe. **En revanche, pour les 3 autres DOM, ce sont les points de vente de détail** qui sont les plus nombreux, rendant plus difficile la structuration des filières en interprofession, étant donné la multiplicité des acteurs et des stratégies d'approvisionnement non structurées ([figure 2](#)).
- Il peut être noté un développement des circuits courts, en particulier suite à la COVID-19.

Influence de la PAC

- **Les mesures en faveur des productions agricoles locales du POSEI visent à la fois à l'accroissement des volumes, l'amélioration de la qualité, et l'amélioration de la compétitivité** des exploitations par des aides bénéficiant aux différents maillons de la chaîne de valeur (production, transformation, commercialisation). À l'échelle de l'ensemble des DOM, deux tiers de ces soutiens vont en direction de la production agricole, toutes filières confondues y compris les cultures industrielles d'exportation (banane, canne à sucre) ([figure 3](#)).
- Les mesures en faveur des productions agricoles locales prévoient également des dispositifs incitant les acteurs des filières à s'organiser et à se structurer au sein d'organisations de producteurs pour la filière amont ou d'interprofessions pour l'ensemble de la filière ([figure 3](#)).

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique C :

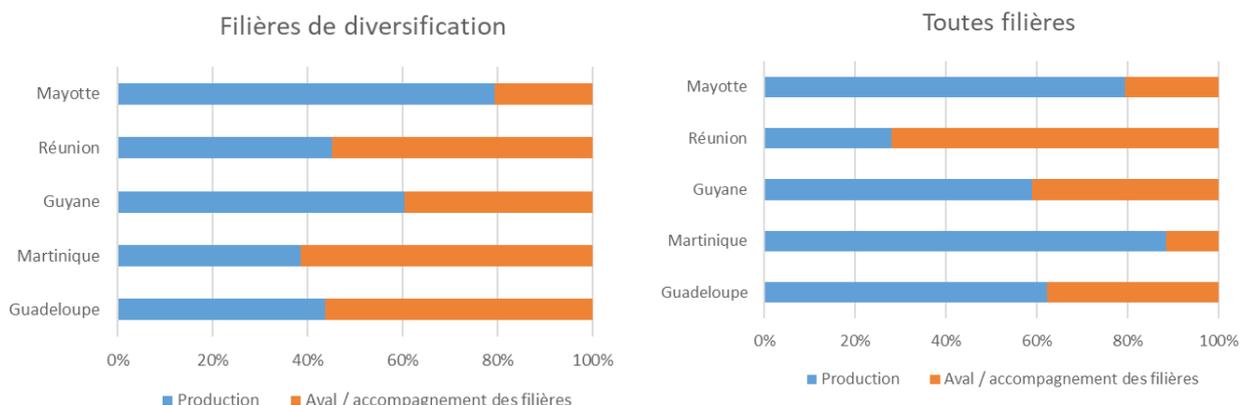
Figure 1 : Organisations de producteurs dans les RUP¹⁴

	Martinique		Guadeloupe		Réunion		Guyane
	Végétal	Animal	Végétal	Animal	Végétal	Animal	Animal
Nb d'OP 2018	7	5	4	8	11	6	1
Nb d'adhérents	207	271	124	739	460	818	40
Var 2013-2018	-50%	-2%	-	-7%	+2%	+6%	+166%
Nb moyen d'adhérents	30	54	31	92	42	136	40

Figure 2 : Nombre d'hypermarchés, supermarchés et supérettes dans les Drom¹⁵

Drom	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion
Hypermarchés	4	2	7	1	17
Supermarchés	58	9	32	3	72
Supérettes	58	55	63	17	47
Population totale	394 110	269 352	376 480	256 500	852 924

Figure 3 : Organisation des filières (répartition des soutiens versés amont/aval)¹⁶



¹⁴ Source : Odeadom

¹⁵ Source : Caroline Méjean, Xavier Debussche, Yves Martin-Prével, Vincent Requillart, Louis Georges Soler, et al.. Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer. Expertise scientifique collective de l'IRD réalisée à la demande de la Direction générale de la Santé de l'Etat français. IRD, 208 p, 2020.

¹⁶ Source : Odeadom

OS-D. Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

Une activité agricole et forestière particulièrement exposée aux risques climatiques

- **Les conditions géographiques et climatiques ultramarines favorisent la prolifération d'espèces invasives, amplifient l'impact des crises sanitaires et provoquent des épisodes météorologiques extrêmes.** Les épisodes météorologiques exceptionnels augmentent en fréquence, en particulier les inondations et coulées de boue et les submersions marines. Le coût de ces épisodes est élevé à l'échelle des territoires ; les vents cycloniques ont notamment occasionné plus de 2 Mds € de dommages en 2017 (figure 1).

Un secteur agricole émetteur de GES

- Le secteur agricole contribue au global moins qu'en métropole à l'émission de GES. Les DOM sont en effet très en deçà pour les principaux GES émis par l'activité agricole en valeur absolue, -45 % pour le CH₄, -24 % pour le N₂O et -15 % pour le CO₂e. Toutefois, **la contribution de l'agriculture des Antilles et de la Réunion est plus importante dans les DOM qu'en métropole si on rapporte l'émission de GES à l'hectare** (figures 2 et 3).
- Le secteur agricole ultramarin contribue aux émissions de GES principalement par des émissions non-énergétiques. Au total, d'après la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, **elles s'élèvent à 1 MtCO₂eq, dont 600 ktCO₂eq dans les cinq ex-DROM, soit 4 % des émissions de ces territoires.** Le poids de l'agriculture est donc relativement faible, en volume et en part, très inférieure à ce que les émissions agricoles représentent en métropole dans les émissions totales. Ces émissions sont d'ores et déjà soit stables soit en repli dans la plupart des territoires ultramarins, tendance corrélée à l'évolution de la production agricole.
- Les mécanismes physiques d'émissions de GES dans l'agriculture ultramarine sont similaires à ceux à l'œuvre en métropole, cependant, **les systèmes agricoles sont, dans les DOM, caractérisés par une forte spécialisation et dépendance au commerce international** (notamment avec la métropole à l'entrée comme à la sortie) ; ainsi, pour les Antilles et La Réunion, le devenir des filières bananes et canne à sucre sera déterminant pour l'évolution des systèmes agricoles et des émissions liées. L'augmentation de la couverture des besoins par les productions locales permettra quant à elle de réduire l'empreinte des produits importés. Pour la Guyane, c'est l'évolution du système dans son ensemble, en particulier la gestion durable des pâturages pour limiter l'impact de la déforestation qui permettra de réduire les émissions.

Les principaux leviers identifiés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atténuer le changement climatique dans les DOM, pour l'agriculture et la forêt

Une amélioration des pratiques agricoles à apprécier dans un contexte de production locale à consolider :

- Selon la SNBC, la réduction des émissions spécifiques agricoles doit s'appuyer sur des **changements de pratiques agricoles permettant de limiter l'apport en azote minéral** dans les cultures et de **privilégier l'apport d'engrais organique** (en particulier aux Antilles et à la Réunion).
- En parallèle, les Etats Généraux de l'Alimentation et les Assises de l'Outre-mer ont fait ressortir la nécessité de **développer la souveraineté alimentaire des territoires ultramarins** et de consolider la production agricole locale. Cela fait apparaître un besoin d'augmenter la production agricole locale, dans le même temps où il importe de maîtriser voire réduire les émissions de GES du secteur dans ces territoires. **Le levier de l'amélioration des pratiques agricoles apparaît donc d'autant plus important** dans ce contexte.

Un potentiel important dans la valorisation de la biomasse :

- **Le contexte ultramarin est favorable à la valorisation de la biomasse.** La valorisation thermique des résidus fibreux issus de la canne à sucre (**bagasse**) représente une des sources principales de la production primaire d'énergies renouvelables aux Antilles et à la Réunion, tandis que la Guyane valorise essentiellement sa **biomasse forestière**, avec une priorité sur le bois de la défriche agricole et les connexes de la valorisation du bois d'œuvre.

- En termes de production électrique à partir d'énergie renouvelable (données 2011), l'hydraulique représente 55 % de la production dans les DOM contre 70 % en métropole, le photovoltaïque 16 % (3 % en métropole) et **la biomasse 22 % (8 % en métropole)** (figure 4).
- **Les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** à horizon 2023 dans les outre-mers sont de faire progresser la part de la biomasse pour la production électrique à 50 % pour la Réunion au sein des centrales thermiques existantes à l'horizon 2030 et près d'1/3 aux Antilles et en Guyane (figure 5). Le développement des énergies renouvelables se heurte néanmoins à la **complexité du montage des projets et à leur coût**, qu'il s'agisse de porteurs de projet individuels ou d'équipements collectifs.
- Dans ce contexte, **la SNBC préconise que l'agriculture permette d'éviter des émissions dans d'autres secteurs** en augmentant la part biosourcée de l'économie, avec un effort plus systématique à réaliser pour déployer la valorisation des sous-produits, déchets et résidus agricoles, à l'image de la bagasse.
- Enfin, l'agriculture et la forêt peuvent contribuer à **diminuer les émissions liées au secteur des terres en développant l'agroforesterie, et en pérennisant le gisement forestier** pour améliorer le bilan de ces secteurs.

Le rôle spécifique joué par les forêts, en particulier la forêt primaire de Guyane :

- **Les forêts ultramarines représentent près de 9 Mha**, majoritairement tropicales et riches en biodiversité comme les mangroves sur les littoraux antillais, les forêts de montagne à La Réunion et sur les pentes volcaniques de la Martinique et de la Guadeloupe, l'importante forêt primaire de Guyane (8 Mha, soit 96 % de la superficie de ce territoire, dont 6 Mha protégés par exemple le parc amazonien de Guyane (parc national) de 3.4 Mha). Si le rôle précis des forêts ultramarines en termes d'absorption de carbone fait encore l'objet d'incertitudes, les inventaires d'émissions reposent sur l'hypothèse jugée prudente que l'accroissement vient uniquement compenser la mortalité et les prélèvements. **Le secteur de la forêt des 5 ex-DRM est donc considéré comme neutre en carbone (ni une source ni un puits)**, tout prélèvement ou mort d'arbre étant intégralement compensé par la croissance d'autres arbres.
- **Les émissions totales sont très largement déterminées par le bilan guyanais, la forêt guyanaise représentant l'essentiel des surfaces forestières des DOM avec plus de 8 Mha.** Il s'agit d'une forêt primaire, riche en biodiversité, qui contient un stock de carbone important (de l'ordre de 1000tCO₂eq /ha stockés).
- **La gestion forestière en Guyane doit donc de ce fait concilier des impératifs de développement, en particulier de l'agriculture, visant à terme l'autonomie alimentaire, et de préservation de la forêt primaire.** La maîtrise du défrichement constitue à ce jour un enjeu majeur. Les politiques d'aménagement du territoire sont cruciales pour maîtriser l'artificialisation des sols. La lutte contre la déforestation illégale en Guyane (environ 800 ha/an) est également une priorité. En outre, le caractère primaire de la forêt guyanaise doit être pris en compte ; les **enjeux en termes de biodiversité** nécessitent de garantir la viabilité des écosystèmes actuels, sans leur substituer massivement d'autres systèmes forestiers.

Influence de la PAC

- **Le POSEI intervient pour soutenir les revenus des agriculteurs** en conservant leurs droits aux aides quand des événements météorologiques extrêmes ou catastrophes naturelles affectent de manière importante les productions agricoles. La reconnaissance de circonstances exceptionnelles consiste à reconstituer les montants d'aides à verser à partir de la moyenne des montants perçus des dernières années. **Ce dispositif est complété par le fonds de secours pour l'outre-mer** dont l'objectif est de compenser par ailleurs les pertes de production.

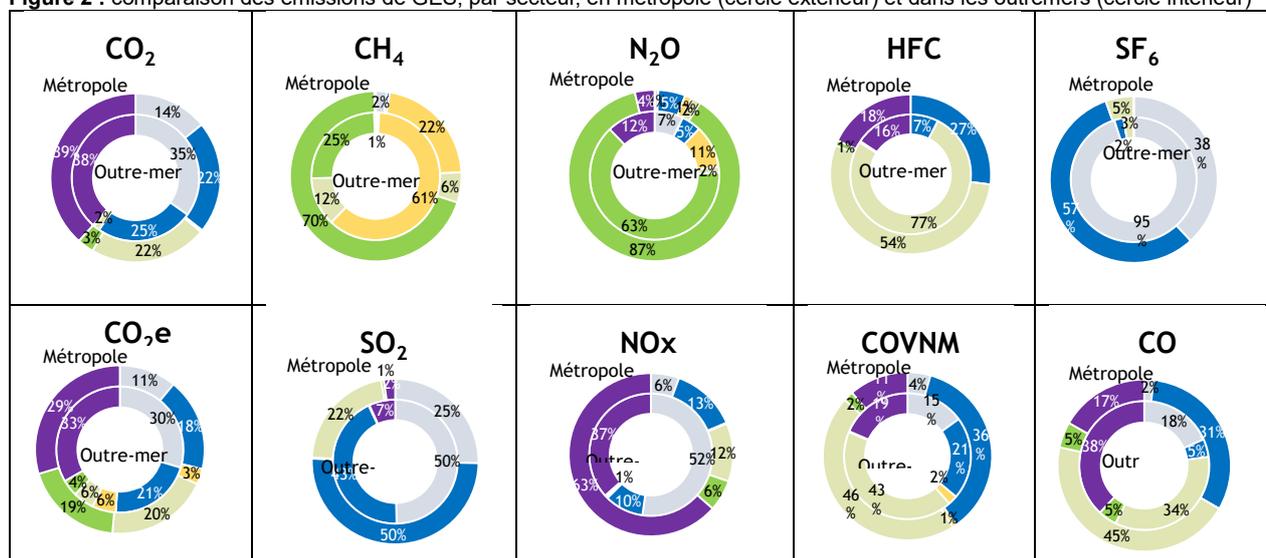
- **Le PDR de la Guyane (PDRG) 2014-2020 contribue au développement de la filière** à travers notamment les mesures 4, 7, 8 et 16. Les mesures 4 et 7 permettent de financer l'aménagement de la forêt, très coûteuse en Guyane étant donné l'étendue des massifs et les conditions d'exploitation durable de la forêt amazonienne : aménagement des réseaux de dessertes et réalisation des plans d'aménagement et des inventaires forestiers. Ces mesures accompagnent également l'équipement des exploitations en finançant différents types d'opérations tels que la réfection de 4 pistes forestières, le matériel pour l'exploitation du bois énergie et plus récemment l'exploitation et la transformation du bois énergie par l'ONF, qui doit alimenter les centrales biomasses en cours de développement (mesures 6 et 8). Enfin, plusieurs mesures de coopération (mesures 16) permettent d'accompagner le développement de la filière bois, les projets de centrales électriques biomasse (structuration des filières d'approvisionnement bois d'œuvre et bois énergie) ainsi que des actions primordiales de recherche et développement.
- Dans le cadre du 2nd pilier de la PAC, **la Guyane a par exemple choisi de mettre en œuvre des mesures agro-environnementales visant à stocker le carbone** dans le sol avec la mesure relative à l'augmentation du pouvoir de séquestration des prairies par l'introduction de légumineuses. Le taux de souscription aux MAEC en Guyane est d'environ 3 % entre 2015 et 2019.

Figures relatives à la partie outre-mer de l'objectif spécifique D :

Figure 1 : Sinistralité outre-mer par type de péril¹⁷

Exercice	Péril	Coût en euros 2018
2010	Inondations et coulées de boue	1 555 213
2010	Mouvements de terrain	1 386
2011	Inondations et coulées de boue	1 409 704
2011	Mouvements de terrain	5 527 103
2012	Inondations et coulées de boue	14 661 713
2012	Mouvements de terrain	2 650 305
2013	Inondations et coulées de boue	296 892
2013	Mouvements de terrain	439 629
2013	Submersion marine	26 010
2014	Inondations et coulées de boue	1 956 791
2014	Mouvements de terrain	23 309
2014	Submersion marine	809 988
2015	Inondations et coulées de boue	3 030 268
2015	Mouvements de terrain	356 147
2016	Inondations et coulées de boue	465 116
2017	Inondations et coulées de boue	4 666 000
2017	Submersion marine	60 000
2017	Vents cycloniques	2 055 940 000

Figure 2 : comparaison des émissions de GES, par secteur, en métropole (cercle extérieur) et dans les outre-mer (cercle intérieur)¹⁸



Transformation énergie
Industrie manufacturière
Déchets (centralisé)
Résidentiel/tertiaire
Agriculture/sylviculture
Transports

CO2	Dioxyde de carbone	CO2e	Equivalent CO2
CH4	Méthane	SO2	Dioxyde de soufre
N2O	Dioxyde d'azote	NOx	Oxyde d'azote
HFC	Hydrofluocarbures	COVNM	Composés organiques volatils non méthaniques
SF6	Hexafluorure de soufre	CO	Monoxyde de carbone

Figure 3 : comparaison des émissions de GES par hectare (SAU)

	SAU 2018(ha)	CO2e agri (hors UTCATF) kT (2017)	TéqCO2/ha (agri)
France (total)	26958575	86800	3,22
Guadeloupe	30193	146	4,84
Martinique	23583	81	3,43
La Réunion	41943	164	3,91
Mayotte	20000	56	2,80
Guyane	32374	90	2,78

¹⁷ Source : rapport d'information n°122-novembre 2019-Sénat

¹⁸ CITEPA comparaison 2019

Précision méthodologique : données issues du CITEPA croisées par la SAU par DOM

Figure 4 : Production primaire d'énergie renouvelables dans les DOM¹⁹

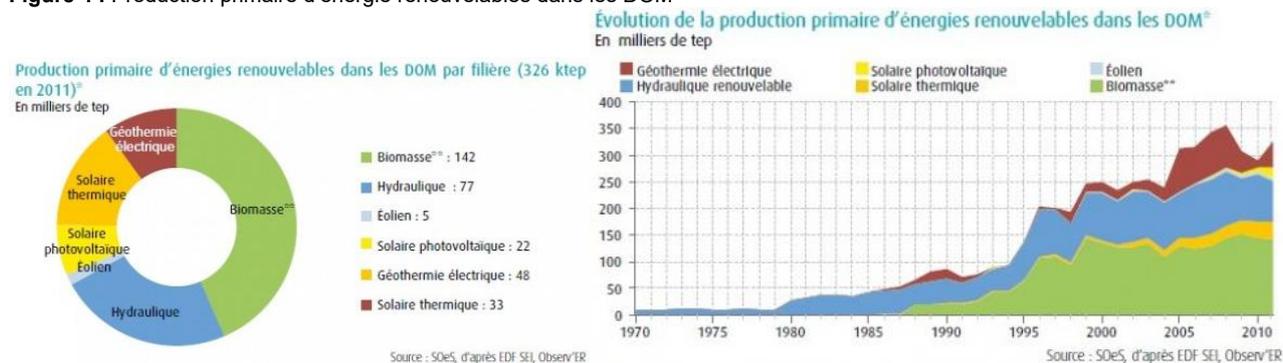


Figure 5 : Objectifs biomasse de la programmation pluriannuelle de l'énergie dans les DOM²⁰

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion
Puissance en MW en 2018 (part dans la production électrique)	10 (4 %)	1,7 (1 %)	40 (18 %)*	0 (0 %)	40 (9,5 %)
Objectif 2023 (en MW)	+ 66 **	+ 40	+ 11,4 (hors Galion 2)	+ 12	+95 **
Objectif 2030 (en part de la production)	31 %	28 %	32 %		50%

* En incluant la centrale de Galion2

** Il s'agit principalement de substitution de charbon par de la biomasse dans les centrales existantes

¹⁹ Bilan des énergies renouvelables en France, édition 2013- www.bioenergie-promotion.fr

²⁰ Source : programmation pluriannuelle de l'énergie – rapport de mission d'évaluation des gisements et des modes de production de la biomasse pour la production électrique CGEDD, CGE et CGAAER octobre 2018

OS-E. Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

Des difficultés de préservation, de gestion et d'accès à une ressource en eau de qualité

- **La pression s'accroît sur les ressources en eau**, avec des risques croissants de conflits d'usages avec d'autres secteurs d'activités et l'accès à l'eau potable. Les prélèvements effectués entraînent un **risque accru d'intrusions salines** dans les eaux souterraines. L'insuffisance d'équipements collectifs (captage, réseaux) limite l'accès à l'eau dans certains territoires. Ainsi par exemple, le rendement moyen du réseau d'eau potable, du fait notamment de fuites, est particulièrement faible dans les Antilles et à la Réunion, du fait de l'ancienneté du réseau principalement. La situation apparaît plus favorable en Guyane et à Mayotte où la problématique d'accès à l'eau est plus tournée vers l'insuffisance d'infrastructures. De ce point de vue, la situation des outremer est généralement très contrastée avec celle de la plupart des régions métropolitaines ([figure 1](#)).
- **La principale source de pollution des cours d'eau et des nappes par l'activité agricole résulte de l'utilisation des pesticides et des nitrates** notamment. **La contamination chronique par les produits phytopharmaceutiques est globalement en décroissance** significative d'environ -20 % sur 2008-2018, mais avec une évolution non linéaire (en particulier un rebond des contaminations en 2015) alors qu'elle se stabilise en France métropolitaine. Il existe une grande variabilité de la présence d'herbicides et d'insecticides sur ces territoires (très peu de problématique en Guyane alors que la Martinique présente une pollution généralisée à la chlordécone) ([figure 2](#)).
- **Depuis 2011, les algues sargasse s'échouent sur les côtes des Antilles** (1M de m³ entre 2014 et 2015) **et dans une moindre mesure en Guyane**. Une recrudescence est observée depuis 2017 avec de multiples conséquences sanitaires économiques et environnementales. Le réchauffement climatique, responsable de l'élévation des eaux marines et de l'apport de nutriments au milieu marin pourrait favoriser la multiplication des algues.

Une activité agricole et forestière particulièrement exposée à l'artificialisation et à l'érosion des sols

- **Les phénomènes d'érosion sont particulièrement marqués dans les zones littorales et du fait de forts ruissellements d'eaux de surfaces**. Ces phénomènes d'érosion sont aggravés par la déforestation, certaines pratiques agricoles et l'artificialisation des sols. Il s'agit ici d'une différence notable avec la situation en métropole, plutôt favorable sur l'érosion, en dehors de quelques régions spécifiques.
- **Les terres agricoles sont soumises à une forte pression foncière**, avec des déprises agricoles importantes de l'ordre de 300ha/an, dues à une transmission/reprise des terres particulièrement difficiles et à la spéculation foncière. **Cette déprise entraîne une diminution continue de la SAU et du nombre d'exploitations**. Cette situation a été particulièrement marquée aux Antilles entre 2000 et 2012. Depuis, sauf en Guyane où le territoire est particulièrement vaste, le rythme d'artificialisation tend à se stabiliser ou à décroître. **Les Antilles présentent les taux les plus élevés d'artificialisation** avec près de 18 % à la Martinique et près de 15 % à la Guadeloupe, taux bien supérieurs à ceux observés en métropole ([figure 3](#)).

Le cas particulier de la pollution à la chlordécone aux Antilles

- La pollution peut affecter gravement l'exploitation des terres agricoles. La pollution à la chlordécone, utilisée à partir des années 70 pour la culture de bananes dans les Antilles a touché une partie des surfaces cultivées, entraînant des restrictions à la mise en culture et à l'activité d'élevage. A la suite de l'interdiction de son utilisation, **les plans chlordécone successifs** concourent à adapter l'agriculture des zones concernées notamment en orientant l'exploitation des surfaces vers des cultures dites non sensibles, en accompagnant la décontamination des cheptels ([figure 4](#)).

Influence de la PAC

- **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mises en œuvre dans les territoires ultramarins dans le cadre du 2nd pilier de la PAC ainsi que les aides à l'agriculture biologique** (conversion et maintien) ont participé à réduire la pression exercée par l'activité agricole sur les ressources. Notamment, en **Guadeloupe** pour la programmation PAC 2014-2020, l'autorité de gestion a choisi d'ouvrir uniquement des mesures répondant aux enjeux de préservation de la **ressource en eau** dans toutes les filières et ainsi concentrer les efforts sur la problématique majeure de la pollution de l'eau dans ce territoire et ne pas disperser les financements. Ainsi, en Guadeloupe 5 % environ des exploitants ont pu s'engager dans une mesure de préservation de la ressource en eau entre 2015 et 2019.
- A La **Réunion**, la **mesure d'épillage de la canne a été la plus souscrite** sur le territoire et a permis d'inciter les exploitants à couvrir les sols de plantations de canne, limitant ainsi l'érosion. Sur ce territoire, d'autres mesures ont également participé à la préservation des sols et de la matière organique avec des obligations portant sur le **maintien des prairies et l'enherbement en arboriculture**. Au total, ces mesures ont permis de toucher une part non négligeable des surfaces des catégories concernées (entre 20 et 25 %). Le taux de souscription des agriculteurs dans les MAEC réunionnaises est de presque 23 % entre 2015 et 2020.
- De même **en Martinique**, la **mesure incitant les exploitants à ne pas brûler les feuilles de canne avant la récolte** et jouant ainsi un rôle dans la préservation des sols a été la plus souscrite (12 % des surfaces plantées en canne). Les surfaces engagées dans des MAEC (de tous types) et les aides à l'agriculture biologique sur ce territoire représentent 10 % de la SAU. La part de l'agriculture biologique représente 1,7 % de la SAU. Le taux de souscription des agriculteurs dans les MAEC est d'environ 14 % en Martinique entre 2015 et 2019, principalement par les filières canne et banane. **L'autorité de gestion de Martinique a choisi d'ouvrir des mesures qui incitent à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires**, en vue de contribuer à la préservation de la ressource en eau. Il est à noter une souscription qui peut être en dessous des attentes environnementales du fait d'un manque d'animation sur le territoire.
- **En Guyane**, environ la moitié des agriculteurs biologiques sont bénéficiaires des aides de conversion et de maintien à l'agriculture biologique, ce qui va dans le sens d'un impact non négligeable de cette mesure sur le développement de la filière agriculture biologique en Guyane. En dehors de l'agriculture biologique, on note une sollicitation limitée des mesures liées à l'environnement, en raison notamment de la disponibilité tardive des outils comptables et d'un manque de communication et d'animation.
- **A Mayotte**, différents projets mis en œuvre dans le cadre du PDR contribuent à diminuer l'érosion et l'envasement du lagon. Les projets de restauration et préservation des espaces naturels et plus particulièrement forestiers entraînent une diminution du lessivage des sols, une augmentation de l'infiltration de l'eau et ainsi une réduction de l'érosion des sols. Les projets agricoles peuvent avoir un impact négatif sur les sols et notamment pendant les phases travaux par la consommation d'espaces naturels qu'ils peuvent impliquer. Cependant, cette consommation reste faible à l'échelle de l'île. Par ailleurs ces projets permettent également d'améliorer la connaissance, le suivi et l'encadrement des exploitants agricoles, contribuant ainsi à la rationalisation des pratiques. Les projets d'acquisition et de transfert de connaissances agissent également dans ce sens par la diffusion de pratiques agricoles favorables à l'environnement et notamment des pratiques de conservation des sols.

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique E :

Figure 1 : Rendement moyen du réseau de distribution des services d'eau potable en 2017²¹

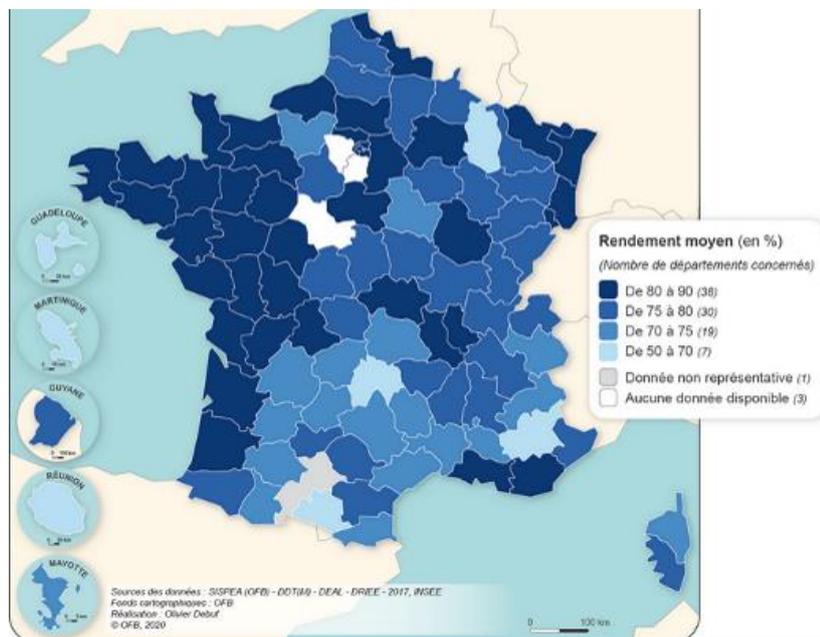
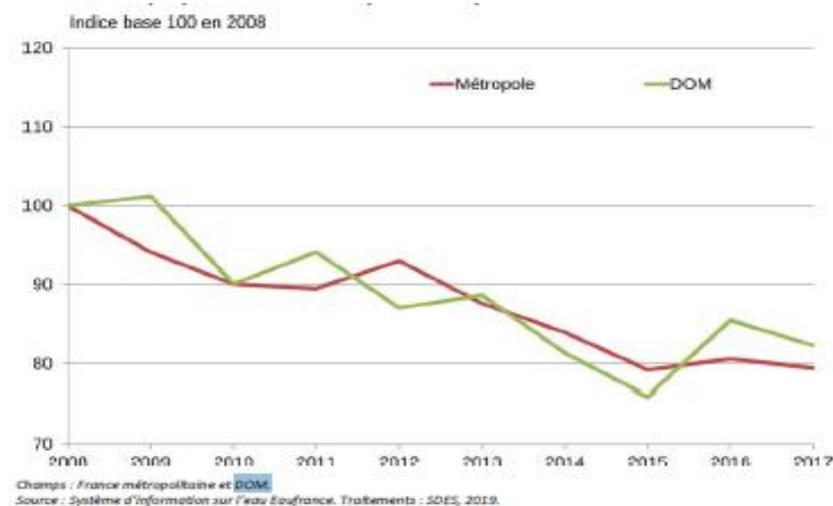


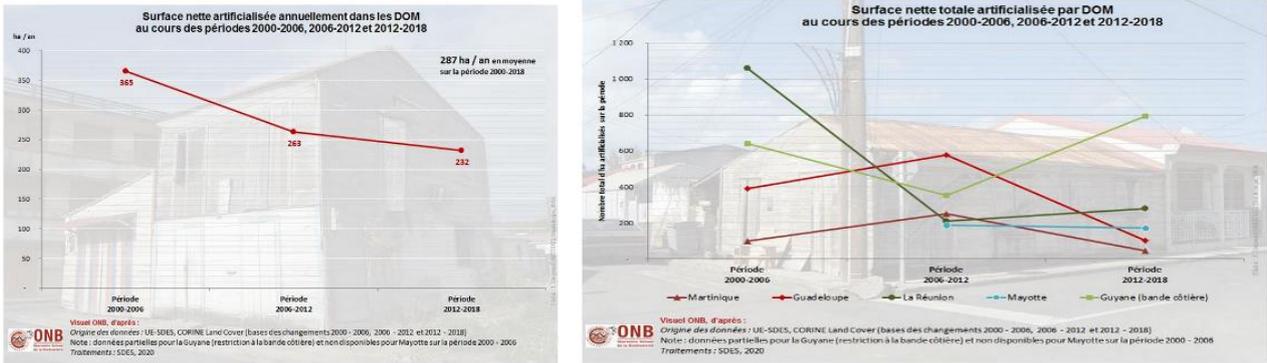
Figure 2 : Evolution de la présence de pesticides dans les cours d'eau²²



²¹ Rapport de synthèse « l'environnement en France », Ministère de la Transition écologique, 2019.

²² Rapport de synthèse « l'environnement en France », Ministère de la Transition écologique, 2019.

Figure 3 : Surface artificialisée dans les DOM



Comparaison de la part du territoire des différents DOM couvert en 2018 par des surfaces artificialisées

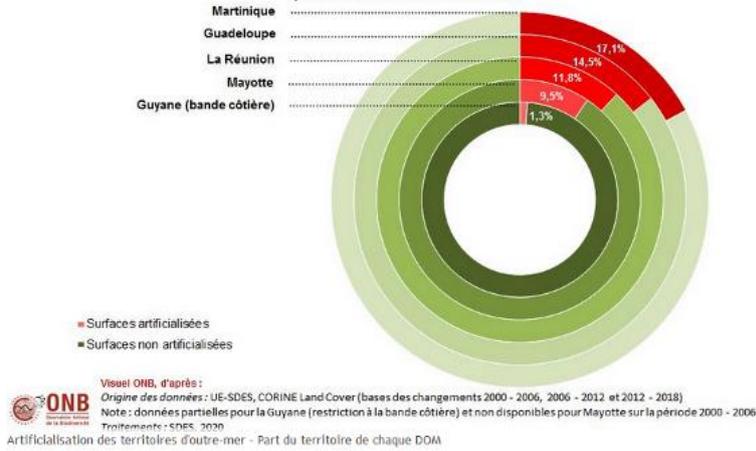
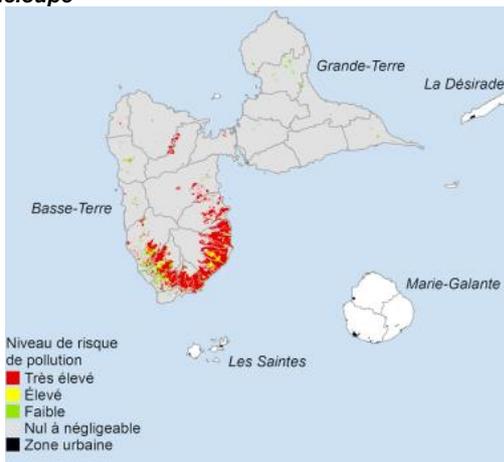
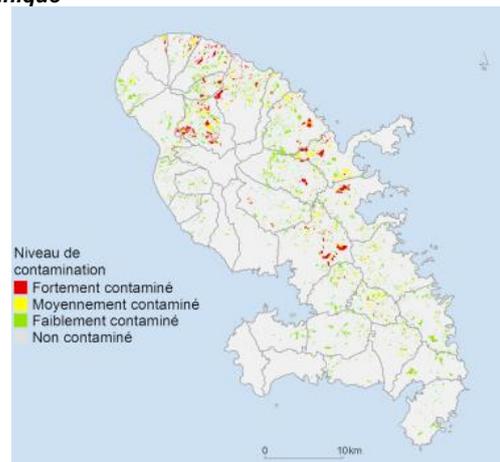


Figure 4 : Analyses chlrodécone en Guadeloupe et Martinique

Soils potentiellement pollués par la chlrodécone en Guadeloupe²³



Synthèse des analyses de la chlrodécone dans le sol de la Martinique²⁴



²³ Source : Production DAAF 971 - SISE, Mars 2018.

²⁴ Source : Préfecture de la Martinique, Centre de ressource géomatique et infrastructure de données Géographiques, 2018

OS-F. Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

Une biodiversité remarquablement riche

- **La situation des DOM en fait des territoires « sentinelles »** par rapport aux effets du changement climatique sur la biodiversité. Ils sont pour la plupart situés dans les « hot spot » correspondant aux régions de la planète très riches en biodiversité et dont les espèces endémiques et les milieux sont particulièrement sensibles ou fragiles ([figure 1](#)).
- **La préservation de la biodiversité fait l'objet de stratégies régionales** (en cours d'élaboration sur certains territoires) permettant de suivre l'inventaire des milieux naturels et des zones sensibles, de contribuer à la préservation des zones agricoles et les trames écologiques, et à l'accompagnement des acteurs pour promouvoir une gestion durable de la forêt et le développement l'agro-écologie et l'agroforesterie.
- **Une part significative de ces espaces est constituée d'aires protégées** (label patrimoine mondial de l'Unesco, parc naturels, réserves naturelles...). De **vastes espaces forestiers à forte valeur environnementale** couvrent par ailleurs une part majoritaire du territoire de la plupart des DOM, près de 90 % en Guyane et de 40 % pour la Réunion et les Antilles ([figure 2](#)). La Guyane est principalement constituée de la forêt amazonienne, seule forêt tropicale humide de l'UE et porte des enjeux environnementaux et climatiques forts. D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), près de 8 000 espèces animales et végétales, dont 240 espèces endémiques y sont recensées. 10 % des espèces de faune vertébrée sont placées sur la liste rouge des espèces menacées. Près de 370 000 ha sont en réserve biologique et réserves naturelles régionales et nationales.
- **Le taux d'endémicité est variable selon les territoires** en fonction de leur histoire, leur composition et leur situation géologique. Globalement, la connaissance des milieux permet de stabiliser progressivement l'identification des espèces, avec un taux d'endémicité de 22 %. En termes d'exploitation, les milieux disposent d'espèces endogènes végétales et animales à valoriser aussi bien en termes de patrimoine génétique, de reproduction des races d'élevage locales ou de développement en culture (cultures traditionnelles, plantes médicinales ou horticole) ([figure 3](#)).

Une situation remarquable soumise à de fortes pressions

- **La situation de la biodiversité est fragilisée**, avec par exemple, un tiers des oiseaux et des plantes endémiques qui sont menacés de disparition ou ont disparu sur l'île de la Réunion. L'approfondissement de la connaissance de ces territoires constitue à ce titre un outil précieux de surveillance de l'évolution de la biodiversité.
- **Les milieux bénéficient de l'insularité et de l'enclavement pour la protection de la biodiversité** mais sont soumis à de **nombreux facteurs de risques spécifiques** liés à l'activité humaine, à certaines pratiques agricoles (produits phytosanitaires et engrais chimiques, abattis, brûlis) et à la prolifération d'espèces invasives. Ainsi, **60 des 100 espèces les plus invasives identifiées par l'UICN sont présentes dans les territoires outre-mer**. Les départements de la Réunion avec 34 espèces invasives, et Mayotte et les Antilles, avec un peu moins de 20 espèces figurent parmi les plus touchés ([figure 4](#)). Le changement climatique peut par ailleurs constituer un facteur de risque supplémentaire pour la biodiversité.

Influence de la PAC

- Dans le cadre du 2nd pilier de la PAC, les mesures agro-environnementales et climatiques de **protection des races menacées d'abandon pour l'agriculture ont été largement souscrites** en particulier en Guadeloupe et ont permis d'enrayer le déclin des espèces emblématiques de certains territoires ultramarins comme les bovins créoles. Par ailleurs, les mesures d'amélioration du **potentiel pollinisateur** des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité ont également été souscrites avec succès sur les territoires de Guadeloupe et dans une moindre mesure de Martinique.

- Enfin, à la Réunion, la plupart des surfaces engagées en MAEC l'ont été au titre des mesures de préservation de la biodiversité avec notamment la mesure de maintien des surfaces en herbe qui joue un rôle dans la lutte contre les espèces envahissantes en maintenant une activité d'élevage. Cette mesure a été mise en œuvre en complément de l'ICHN dans les zones à contraintes accentuant le maintien de l'ouverture des milieux et les habitats naturels.
- A Mayotte, le PDR permet la réalisation de projets à incidence positive sur l'environnement et spécifiquement sur la biodiversité. En effet, il a notamment permis la réalisation de l'ensemble des plans d'aménagement des forêts soumises au régime forestier. Les projets financés par le Feader agissent sur la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité à travers des actions d'acquisition et de transferts de connaissances, de gestion, préservation et restauration des espaces naturels, d'animation et de coordination des acteurs de l'environnement, ainsi qu'en encourageant le maintien et/ou la mise en place de pratiques agricoles vertueuses.
- L'ICHN, ouverte dans tous les PDR ultramarins, a permis de maintenir l'activité agricole et les surfaces en herbe dans certaines zones, avec un impact positif sur la qualité des sols. Elle a surtout contribué à enrayer l'artificialisation des sols. En Martinique et en Guyane par exemple, l'ensemble du territoire est classé en zone à contraintes, ce qui a participé au maintien des paysages agraires typiques de l'île.

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique F :

Figure 1 : Carte représentant les 34 points chauds de la biodiversité mondiale²⁵

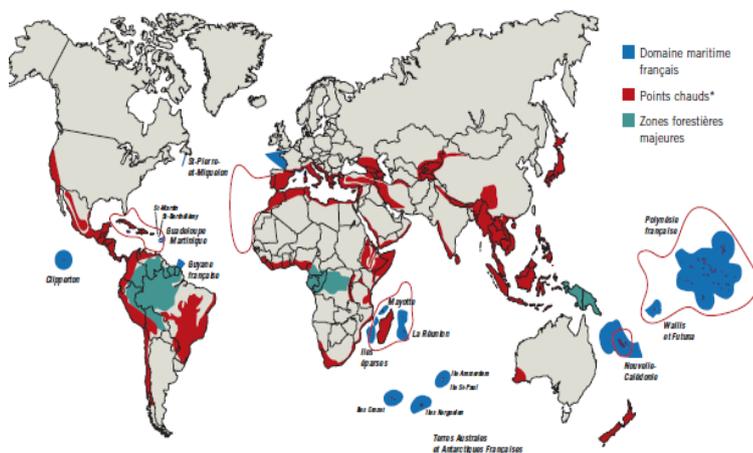
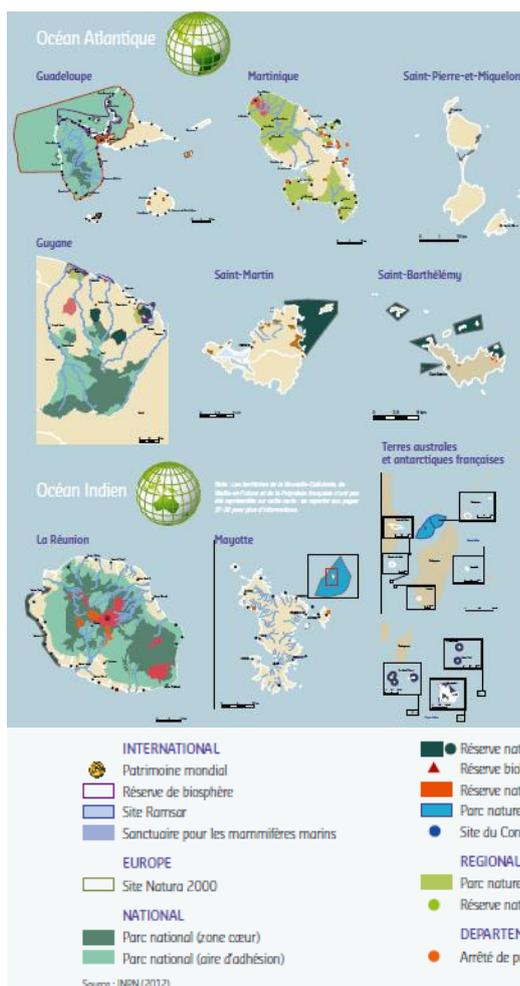


Figure 2 : SAU dans les DOM et espaces naturels²⁶



En hectares	Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Ensemble
SURFACE TOTALE DU DÉPARTEMENT	252 000	8 353 400	110 000	162 961	8 878 361
* Dont surfaces boisées	105 612	7 500 000	39 847	71 538	7 716 997
Soit en % de la surface totale	42 %	90 %	36 %	44 %	87 %
SAU DU DÉPARTEMENT	47 945	31 403	31 526	52 733	163 607
Soit en % de la surface totale	19 %	0,4 %	29 %	32 %	2 %
Dont jardins et vergers familiaux des non exploitants	5 500	120	1 068	4 500	11 188
Dont surfaces toujours en herbe hors exploitations	500	0	6 986	17 268	24 754
Dont SAU des exploitations	41 945	31 283	23 472	30 965	127 665
Soit en % de la surface totale du département	16,6 %	0,4 %	21,3 %	19,0 %	1,4 %

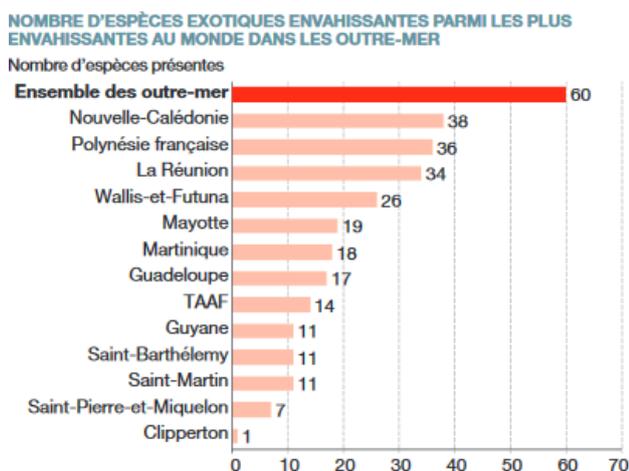
²⁵ Source : Comité français de l'UICN

²⁶ Source : comité français de l'UICN

Figure 3 : Evolution de l'état de la connaissance du nombre d'espèces endémiques et sub-endémiques en Outre-mer (hors Guyane)



Figure 4 : Espèces exotiques envahissantes²⁷



Note : les TAAF comprennent les îles subantarctiques et les îles Éparses.
 Champ : liste des 100 espèces exotiques considérées par l'UICN comme les plus envahissantes au monde.
 Sources : DEAL (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte) ; Réserve naturelle de Saint-Martin ; Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ; Réserve naturelle des TAAF ; Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie ; Direction du Service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie ; Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Service de l'environnement du territoire de Wallis-et-Futuna ; Service de l'environnement de Polynésie française ; Comité français de l'UICN, 2016

²⁷ Source : comité français de l'UICN

OS-G. Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

Une baisse des installations et un vieillissement marqué de la population agricole

- **Le nombre d'installations connaît des évolutions annuelles très variables mais la tendance est globalement baissière**, entraînant des taux de remplacement inférieur à 1 sur l'ensemble des territoires hors Guyane où le nombre d'installations et la formalisation du secteur augmentent le nombre d'agriculteurs connus sur le territoire), Les évolutions sont contrastées également selon le type de production, le secteur des cultures industrielles affichant une variation négative particulièrement marquée (pour exemple cf. les chiffres MSA 2015-2016) ([figure 1](#)).
- **Les installations aidées sur la période 2010-2013 représentent ainsi entre 50 % et 80 % du total des installations sur l'ensemble de la période 2010-2019**. La baisse des installations tient à une multiplicité de facteurs, tels que l'image dégradée de la profession agricole, des difficultés en termes d'ingénierie de projet et d'accès au foncier (disponibilité, prix) qui conduisent à une insuffisance de candidats et de projets viables, et à une plus grande fragilité des nouveaux installés ([figure 2](#)).
- A noter **la situation singulière de Mayotte**, qui enregistre une vingtaine d'installations aidées en 10 ans, et celle de la **Guyane** où la proportion d'installations aidées reste faible.
- La situation des installations et la pyramide des âges des DOM a pour corollaire **un vieillissement accéléré de la population agricole**. Le nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans décroît de façon continue et dans des proportions significatives. Ainsi entre 2010 et 2013, le nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans baisse de près d'un tiers à la Guadeloupe et d'un cinquième à la Martinique ([figure 3](#)).

Un accès difficile à un foncier viabilisé

- De façon générale, **peu de terres viabilisées sont disponibles à l'installation**. La transmission des exploitations est particulièrement freinée dans les DOM.
- Les détenteurs de petites exploitations n'ont pas de successeur identifié et **gardent leurs terres le plus longtemps possible pour assurer leur subsistance**, notamment en raison de la faiblesse des retraites agricoles. Cette spécificité est accentuée par la structure de la propriété des terres (indivision) et la spéculation foncière (déqualification des terres agricoles en lien avec une forte pression liée à une urbanisation par toujours maîtrisée) qui ont pour effet de multiplier les friches agricoles (20 % en 2014 à la Réunion, 12 % en Martinique, contre 5 % en métropole) ([figure 4](#)).
- **Le nombre d'exploitations détenues par des agriculteurs de plus de 60 ans** est ainsi élevé, particulièrement dans les Antilles avec plus d'une exploitation sur quatre ([figure 5](#)).
- Le marché foncier agricole dans les DOM représente des volumes de transaction modestes. Les **coûts d'acquisition des terres représentent un effort financier relativement plus important** qu'en métropole, étant donné le niveau moyen de revenu dans les DOM. La valeur vénale des terres se situe très au-dessus des prix métropole de + 6000 €/ha en moyenne à la Réunion. La Guadeloupe est dans des niveaux de prix de l'ordre de ceux de la métropole. Seule la Martinique se situe en dessous ([figure 6](#)).

Un accompagnement des itinéraires d'installation et un réseau de formation ne permettant pas de répondre aux besoins des nouveaux installés

- **Les procédures d'installation sont complexes** et rallongent les délais de mise à disposition des terres, déjà difficiles d'accès.

- **Les candidats à l'installation disposent d'un niveau de formation inférieur à la métropole**, et le réseau d'information, de formation et d'accompagnement technique n'est pas développé à ce jour de manière à pouvoir répondre aux besoins d'accompagnement des nouveaux installés.
- Ainsi, sauf à La Réunion, **le nombre de nouveaux installés ayant reçu une formation agricole est faible puisqu'il représente moins de 75 %** de nouveaux installés sur 2010 à 2013, ce qui contribue à la fragilité des nouvelles exploitations, conduisant à un nombre plus important de défaillances sur les premières années (figure 7).

Influence de la PAC

- **En Guyane, l'objectif stratégique de l'actuelle programmation était d'atteindre 20 à 25 installations aidées par an** (total DJA et DPA) et d'améliorer le suivi des jeunes agriculteurs après leur installation. **Les freins à l'installation aidée restent importants** : accès au foncier et surtout poids des investissements pour l'installation (notamment défrichage et mise en valeur des terrains gagnés sur la forêt), difficultés à remplir les conditions d'éligibilité aux aides (notamment période d'installation réduite à 4 ans qui constitue un véritable obstacle à une installation viable et pérenne dans le contexte guyanais), absence ou défaillance des structures d'accompagnement des jeunes installés, manque de structuration des filières. 9 dossiers d'installation aidée ont été engagés en 2020. Concernant **l'aide au démarrage des petites exploitations agricoles** (dispositif spécifique à la Guyane), 9 dossiers ont été programmés en 2020.
- **A la Réunion, l'objectif est d'aider 160 installations sur la période 2014-2020-**. Le besoin de renouvellement des générations reste important à La Réunion. La principale difficulté évoquée par l'ensemble des acteurs concerne la disponibilité et la transmission du foncier. Malgré le travail de la SAFER sur le foncier et d'autres acteurs tels que la chambre d'agriculture pour l'accompagnement à la transmission, les terres agricoles disponibles sont très limitées. **Plus de 300 porteurs de projets sont accueillis dans le Point Accueil Installation de la Chambre d'agriculture chaque année** parmi lesquels une centaine de candidats engagent un projet d'installation. Parmi les candidats à l'installation, certains peuvent bénéficier de la DJA sur des critères d'âge (moins de 40 ans) et de niveau de formation (bac ou brevet professionnels orientés gestion d'exploitation agricole). Cet accompagnement aboutit à **une vingtaine d'installations aidées par la DJA chaque année** - avec un équilibre entre filières canne, fruits et légumes et élevage (soit 83 dossiers soutenus au total). Le montant moyen de la DJA était de 36 500 € en 2020. Depuis 2018, le nombre d'installations a connu une progression notable avec 26 dossiers en 2018, 29 en 2019 et 37 en 2020.
- **A Mayotte, l'objectif est d'aider 20 installations sur la période 2014-2020**. Fin 2019, 6 dossiers ont été programmés, et 4 dossiers sont en cours d'instruction. Aucun dossier n'a été déposé en 2019. Depuis la mise en place des aides AITA (aide à l'installation et à la transmission agricole) et plus spécifiquement du PAI (point accueil installation), la dynamique d'installation a pu être lancée et de **nouveaux dossiers d'installation sont prévus pour les prochaines années**. En effet, le PAI a notamment mené différentes concertations sur le dispositif d'emprunt, aboutissant à l'accord des banques à financer des projets agricoles, sous condition qu'ils soient bien montés et cadrés. Un travail a également été mené avec **l'Agence Française de Développement, qui peut désormais se porter garant des projets agricoles présélectionnés par le PAI et les banques locales**. Mayotte dispose également d'un **dispositif d'aide au développement des petites exploitations**, en soutenant l'investissement des petites exploitations agricoles pour assurer leur développement de manière durable et leur inclusion sociale. Ce type d'opération a été ouvert en mai 2015 : 8 dossiers ont été déposés depuis cette date et 5 d'entre eux ont été programmés et conventionnés. L'EPFAM (établissement public foncier et d'aménagement) a par ailleurs lancé depuis 2 ans des actions innovantes pour permettre aux jeunes d'accéder au foncier agricole.
- **En Martinique, le PDR 2014-2020 prévoit 120 installations** ; fin 2018, 30 engagements étaient réalisés (RAMO 2018). Le coût moyen de la DJA retenu est de 45 000 €. Il est constaté un **faible dépôt de dossiers** DJA sur l'année 2020 (4 dossiers). 29,7% des bénéficiaires sont des femmes et s'installent en moyenne à 38 ans (âge au moment du dépôt du dossier) ; 70,3% des bénéficiaires sont des hommes et s'installent en moyenne à 34 ans (âge au moment du dépôt du dossier), l'âge moyen au moment du dépôt de dossier est de 35 ans et demi. 62,9% des bénéficiaires (hommes et femmes) ont déposé leur dossier à 39 ans soit la dernière année éligible au dispositif.

- **En Guadeloupe, à fin 2019, 44 jeunes agriculteurs ont été soutenus par le FEADER via la DJA.** L'objectif du PDR est de 100 installations aidées pour l'ensemble de la période. Les mesures d'aide au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs ont un réel effet incitatif, mais le rythme de leur progression ne semble pas suffisant pour atteindre l'objectif de renouvellement des générations. Le montant des aides, qui peut atteindre jusqu'à 70 000 € (montant largement supérieur aux montants observés en métropole), a un effet incitatif réel pour encourager les exploitants à se tourner vers la DJA. **Les bénéficiaires actuels de la DJA sont principalement des exploitants de canne à sucre en diversification maraîchage ainsi que quelques exploitants d'autres filières** (apicole notamment) sur des surfaces moyennes de 8 ha par exploitation. Les principaux freins à la mobilisation de la DJA sont les suivants : les difficultés d'accès au foncier agricole, les exploitants se tournent vers la DJA trop tardivement : (24 % des candidats orientés par le Point Accueil Installation ont plus de 40 ans). Avec plus de 240 départs par an et un vieillissement des chefs d'exploitation, le PDR via l'installation des jeunes agriculteurs par la DJA ne semble pas en mesure de répondre aux enjeux de renouvellement de générations parmi les exploitants agricoles et de compenser les effets du vieillissement de cette population. A titre illustratif, 45 % des actifs dans le secteur agricole ont plus de 50 ans en 2012.

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique G :

Figure 1 : Evolution 2015-2016 du nombre de chefs d'exploitation et des conjoints collaborateurs par type de production et nombre d'entrées/sorties du régime MSA en 2016

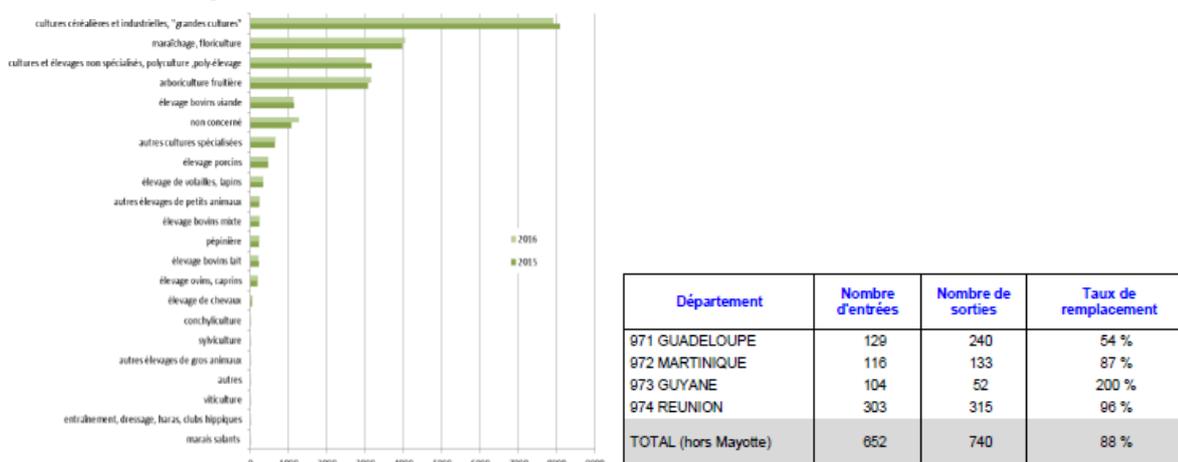


Figure 2 : Nombre d'installations aidées (Feader) entre 2010 et 2019²⁸

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Guadeloupe	22	7	24	14	13	2	0	22	19	9	132
Guyane	10	14	14	16	6	7	7	18	8	6	106
La Réunion	28	39	41	24	32	3	17	37	26	29	276
Martinique	20	22	19	13	0	3	0	8	14	10	109
Mayotte	5	0	4	8	2	0	0	0	3	0	22
Total	85	82	102	75	53	15	24	85	70	54	667

Figure 3 : Statut des actifs permanents agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion	
	2010*	2013	2010*	2013	2010*	2013	2010*	2013
	<i>nombre</i>							
Chef d'exploitation, coexploitant ¹	7 890	7 592	3 400	3 181	5 994	...	7 872	7 878
de moins de 40 ans	1 210	823	363	289	2 197	...	1 759	1 589
de 40 à 59 ans	4 903	4 518	2 186	2 116	2 897	...	5 162	5 408
de 60 ans ou plus	1 777	2 251	851	777	900	...	951	880
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle ²	3 125	2 459	1 232	772	2 469	...	6 060	5 638
Salarié permanent ³	1 888	1 630	4 132	3 621	182	...	1 825	1 471
Total actifs permanents⁴	12 903	11 681	8 764	7 575	8 645	...	15 757	14 987
petites exploitations	8 914	8 327	3 035	2 122	6 798	...	6 689	7 153
moyennes et grandes exploitations	3 989	3 354	5 729	5 453	1 847	...	9 068	7 834

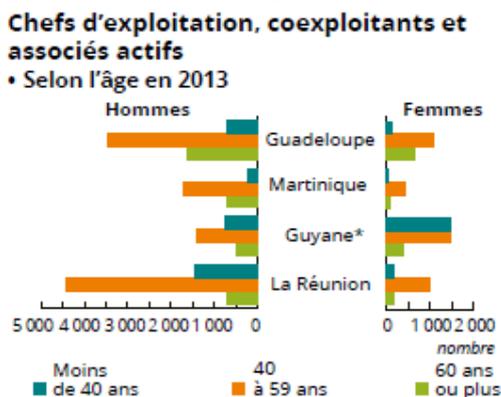
1. Ou associé actif. 2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif.
 3. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
 4. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
 Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013

²⁸ Source : ASP

Figure 4 : répartition de l'occupation des sols dans les outremer²⁹

	Guadeloupe (162 961 ha)	Martinique (112 791 ha)	La Réunion (251 186 ha)	Hexagone en 2012 (54,9 M ha)
Sols cultivés	18 %	16 %	18 %	36 %
Surface toujours en herbe	13 %	13 %	4 %	15 %
soit une SAU totale:	31 %	29 %	22 %	51 %
Landes, friches	8 %	12 %	20 %	5 %
Sols artificialisés ¹	11 %	17 %	10 %	9 %
Sols naturels	6 %	7 %	6 %	4 %
Sols boisés	44 %	35 %	42 %	31 %

Figure 5 : répartition selon l'âge et le sexe des exploitants agricoles



Source : Agreste, Graph'agri 2019

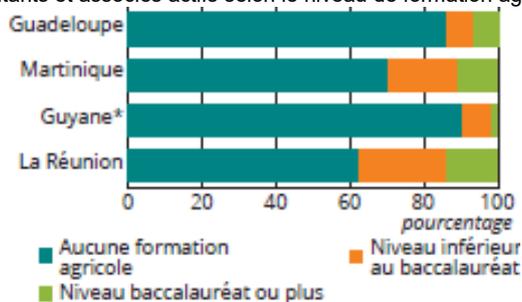
Figure 6 : Marché foncier agricole³⁰

	Martinique		Guadeloupe		La Réunion	
	2018	2016-2018	2016	2016-2018	2016	2016-2018
Terres à banane	4700 €	-12%	6660 €	-16%		
Terres à cannes	4700 €	-3%	6410 €	+7%	12430 €	+8%
Prairies et terres d'élevage	4230 €	-27%	5870 €	+2%	8830 €	+2%
Cultures spécialisées et autres	3700 €	-14%	8140 €	-6%	9170 €	+4%

	Guadeloupe	Martinique	Réunion
Volume d'échange (ha)	821	375	
Variation sur 1 an	+36%	-5%	+20%
Variation moyenne/an 2007-2013	+10%	-10%	Nd
Prix terres à canne	5-6k€		11k€
Prix terres d'élevage	Id		8,6k€
Autres cultures spécialisées	7-8k€		

Source : rapport n°616 juillet 2017 - Sénat

Figure 7 : Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs selon le niveau de formation agricole en 2013 et 2010 pour la Guyane³¹



²⁹ Agreste 2012

³⁰ Source : INSEE

³¹ Source : Graphagri 2019

OS-H. Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable

Un rattrapage mais des handicaps persistants par rapport à la situation économique et sociale de la métropole

- **Le revenu des ménages est structurellement plus faible dans les DOM qu'en métropole.** 30 % des individus ont un revenu inférieur ou égal à 70 % du revenu médian aux Antilles, en Guyane et à la Réunion, soit 10 points de moins qu'en métropole (80 %). La structure des revenus est nettement en deçà à Mayotte sur toute l'échelle de revenus.
- Cette distribution des revenus contribue à **accentuer les inégalités de niveaux de vie avec des écarts plus importants** entre les plus aisés et ceux dont les revenus sont les plus faibles. Le taux de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté local est proche de la métropole à la Réunion, et de 4 à 7 points au-dessus aux Antilles et en Guyane ; il est 3 fois plus élevé à Mayotte ([figure 1](#)).
- **En revanche, il existe bien un phénomène de rattrapage en termes de richesse produite**, puisque le PIB par habitant progresse légèrement plus vite aux Antilles et à la Réunion qu'en métropole. La progression, dans les territoires dont la richesse produite est la plus faible (Guyane et Mayotte) est nettement plus marquée, témoignant ainsi d'une dynamique plus en phase avec les besoins de rattrapage de ces territoires. Pour autant, la richesse par habitant mesurée en standard de pouvoir d'achat (donc hors effet niveau de prix) est de près d'un tiers inférieure à la métropole aux Antilles et à la Réunion, et moins de moitié moindre en Guyane et à Mayotte ([figure 2](#)).
- **Le taux de chômage est élevé, et touche particulièrement les populations les plus fragiles et les jeunes.** Les DOM font en effet partie des régions qui ont les taux de chômage les plus élevés en Europe. Près d'un jeune sur deux est au chômage aux Antilles et à la Réunion (hors économie informelle non comptabilisée très présente dans certains territoires) ; malgré une pyramide des âges plus jeune, ce taux est de moins d'un tiers en Guyane ; Mayotte présente un taux de chômage très au-dessus des autres DOM quelle que soit la catégorie d'âge ([figures 3 et 4](#)).

Des dynamiques migratoires qui accentuent le vieillissement de la population dans la plupart des territoires

- Le déficit migratoire entre les DOM et la métropole touche particulièrement les 15-24 ans du fait d'un manque d'offre éducative et de perspectives d'emploi durable. Au global, près de 25 % des antillais vivent en métropole, et **partent très jeune pour revenir pour une part importante après 50 ans.** Ces phénomènes sont moins marqués à la Réunion et en Guyane où l'attraction de la métropole baisse dès les classes d'âge à partir de 30 ans ([figure 5](#)).
- **Les projections d'évolution de la pyramide des âges montrent une augmentation de la population de plus de 65 ans dans tous les territoires.** La trajectoire à 30 ans des Antilles porte la classe d'âge des 65 ans et plus à près de 40 %, soit très au-delà de la métropole. A la même échéance, les autres DOM restent avec un profil de population plus jeune, en particulier en Guyane et à Mayotte, et dans une moindre mesure à la Réunion. Ces évolutions laissent présager des besoins d'équipements et de ressources humaines pour l'accueil et l'accompagnement des plus âgés ([figure 6](#)).

Des services et équipements collectifs en zones rurales en amélioration mais qui reste inégaux

- Les structures d'animation et d'accompagnement sont généralement bien implantées en zone rurale. L'activité associative est source de nombreuses initiatives et de projets. Les démarches **LEADER** participent au développement des territoires. **Il reste néanmoins une faiblesse structurelle en ingénierie de projet** pour initier et conduire les projets dans la durée, trouver les financements et accéder aux aides.

- **Bien que la situation soit en amélioration, les équipements collectifs restent inégalement répartis** sur le territoire en particulier dans les zones rurales : dessertes, accès aux services de base³², infrastructures et réseaux. L'accès aux équipements intermédiaires (services de proximité, supermarché, collèges...) est similaire aux départements ruraux de métropole moyennement dotés, où les temps les plus longs pour accéder aux services concernent l'éducation et la santé (figure 7).
- **Les investissements aidés dans le cadre du FEDER** se distinguent assez nettement de ceux de métropole avec des besoins d'équipement centrés sur les investissements dans les domaines des transports et des infrastructures, et les projets relatifs à l'action sociale, l'accès à l'eau, et aux services de santé (figure 8).

Un potentiel de développement d'activités nouvelles dans le tourisme, la filière bois, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire

- **L'offre globale dans le secteur du tourisme manque de structuration**, afin de pouvoir augmenter la fréquentation. Le tourisme dans les pays avancés comme émergents connaît une progression continue depuis les années 90 jusqu'en 2013. Dans les DOM en revanche, **le tourisme est beaucoup plus sensible aux crises** (économique en 2009, chikungunya en 2006, zika 2013-2016) avec des variations annuelles importantes et sur tendance longue une quasi-stagnation sur les 10 dernières années. **L'agritourisme et le tourisme vert connaissent un certain essor dans les Antilles et à la Réunion mais l'offre est peu lisible** et ne s'accompagne pas de réelles retombées économiques sur les territoires (figure 9).
- **Hormis en Guyane, les ressources en bois paraissent trop peu valorisées et exploitées**, entraînant notamment de faibles parts de marché dans le bois d'œuvre local et une capacité limitée à alimenter la demande en bois énergie. La forêt occupe 40 % du territoire des Antilles et de la Réunion, contre 25 % en métropole. Il s'agit aux Antilles en **quasi-totalité de forêts naturelles**, caractérisées par une intervention humaine très marginale. La moitié des espaces forestiers sont privés en Guadeloupe, les deux-tiers en Martinique et un quart à la Réunion. **La forêt privée donne lieu à récolte sur de faibles volumes**, essentiellement destinés à l'autoconsommation (figure 10).
- **L'économie sociale et solidaire** se développe et devient vecteur de création d'emploi dans certains territoires ruraux. La création d'emploi dans les Antilles et à la Réunion est surtout tournée vers l'action sociale et autres services aux populations et dans une moindre mesure vers l'éducation et la formation, notamment à la Réunion. **Le rythme de développement du secteur de l'ESS est significativement plus élevé dans les DOM qu'en métropole**, jusqu'à plus de 3 fois plus à la Réunion et en Guyane (figure 11).
- Enfin, **l'économie circulaire reste un peu plus en retrait en particulier pour la valorisation des déchets**. Le volume d'affaire des entreprises du secteur est quasi-stable entre 2010 et 2015, à l'exception notable de la Guyane et de la Réunion où l'activité génère un chiffre d'affaires plus de 2 fois plus élevé qu'aux Antilles. L'économie verte progresse surtout sur les secteurs de l'environnement et des énergies, comparativement peu sur le traitement des déchets, en contradiction avec les dynamiques de consommation (figure 12).

Influence de la PAC

- **A Mayotte, Les infrastructures et services de bases sont en cours de développement dans les zones rurales**. 9 infrastructures sont en cours de réalisation et 8 projets supplémentaires sont engagés. La maquette du PDR prévoit de dédier 22 % du Feader à ces mesures afin d'agir contre le manque de services et d'infrastructures de proximité observé à Mayotte, qui entraîne la concentration des emplois et services dans le nord-est de l'île. Actuellement, 14 % des paiements effectués concernent ces deux mesures. **La population rurale voit progressivement ces conditions de vie s'améliorer** : l'accès aux services et infrastructures a progressé pour 77 226 habitants, soit 29 % de

³² Rapport du CESE récent sur l'accès aux services publics dans les DOM : <https://www.lecese.fr/travaux-publics/l-acces-aux-services-publics-dans-les-oultre-mer> . Quelques chiffres sur des services de base ici : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19624-oultre-mer-inegalites-et-retards-de-developpement> (accès internet...)

la population. Lorsque l'ensemble des projets actuellement engagés seront mis en œuvre, **145 103 habitants auront bénéficié d'améliorations, soit 55 % de la population** (sans double compte). En effet, des projets sont prévus dans 11 des 17 communes mahoraises.

- **En Guyane, le besoin en infrastructures et services de base est très prégnant sur toutes les zones rurales et, en particulier, sur les plus reculées** (besoin de désenclavement physique, développement de l'accès à l'eau potable, maîtrise de la production et du stockage des déchets, etc.). Un des objectifs du PDR de Guyane pour 2014-2020 est que **50 % des ressources** du programme soient utilisées pour améliorer les services et infrastructures dans les zones rurales. Sur ce sujet aussi, un des freins principaux reste l'accompagnement technique dont les bénéficiaires, en l'occurrence les collectivités, manquent.
- **En Martinique, le PDR soutient le raccordement en fibre optique, la couverture Haut et Très Haut débit** des sites prioritaires et quartiers en zone rurale, ce qui est un point très atypique au regard des dépenses Feader françaises, répondant à un besoin spécifique.
- **Le Conseil Régional de Guadeloupe a confié la somme de 9,25 M€ aux GAL dans le cadre de la mesure LEADER.** Cette mesure a permis de faire émerger et de soutenir des territoires de projet qui mettent en œuvre des actions basées sur une stratégie locale intégrée, ciblée et ascendante, avec des effets positifs sur le développement local, l'ingénierie financière et l'animation en zones rurales. 4 GAL ont été conventionnés sur le territoire.

Figures relatives à la partie outremer de l'objectif spécifique H :

Figure 1 : Répartition des niveaux de vie et indicateurs de pauvreté et d'inégalité en 2017 dans les DOM³³

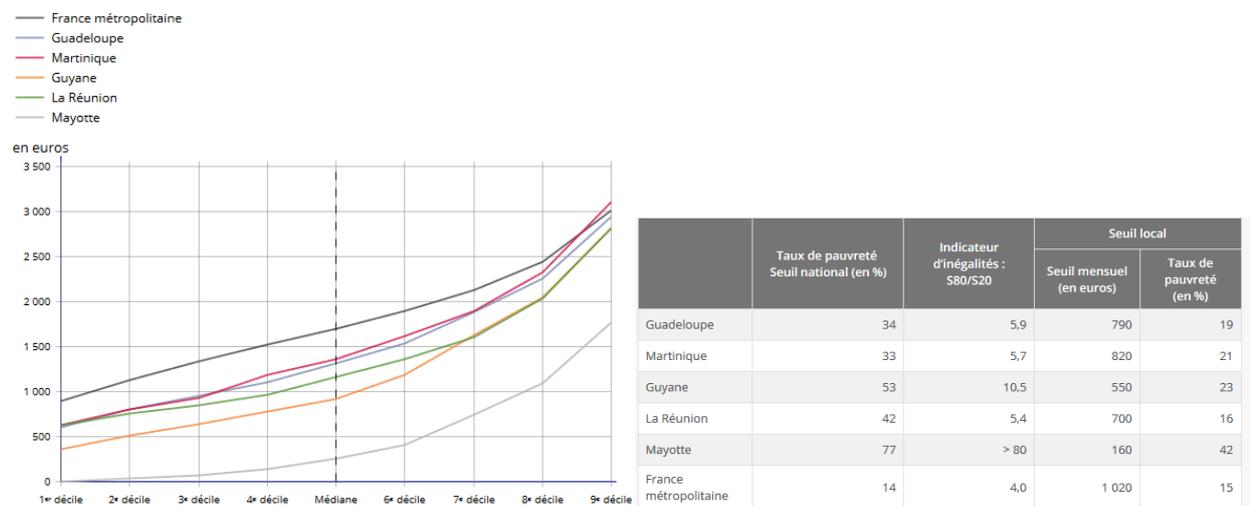
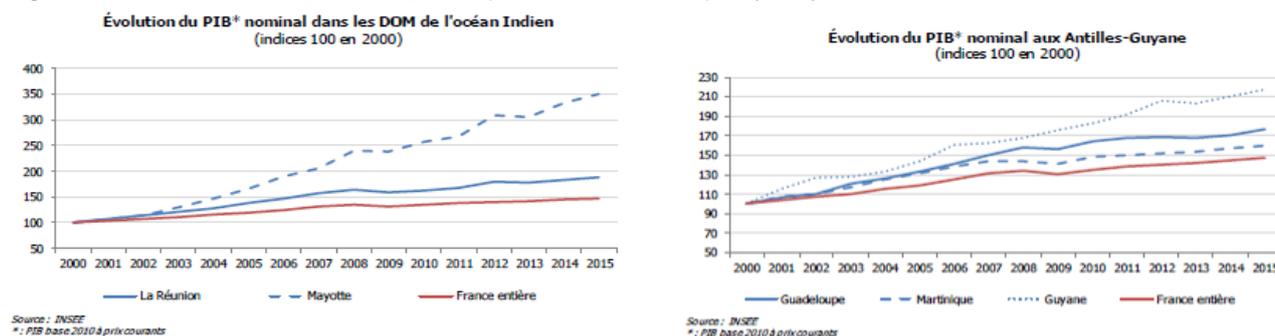


Figure 2 : Evolution du PIB dans les DOM, et comparaison avec la métropole (Insee)



	PIB en montant SPA	En % France entière
Guadeloupe	21900	70,2%
Martinique	22700	72,8%
La réunion	20900	67,0%
Guyane	14800	47,4%
Mayotte	9100	33,0%
France entière	31200	

Figure 3 : Taux de chômage par tranche d'âge en 2018 (en % de la population active)³⁴

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte
Ensemble	23,1%	19,1%	17,7%	24,3%	35,1%
15-29 ans	47,0%	31,9%	41,4%	42,0%	53,0%
30-49 ans	22,0%	17,9%	17,4%	21,1%	32,1%
50 ans ou plus	14,8%	10,2%	9,8%	16,6%	20,2%

³³ Source : INSEE

³⁴ Source : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE – tableau de bord IDEOM, mai 2019

Figure 4 : Classement des régions européennes selon leur taux de chômage en 2017

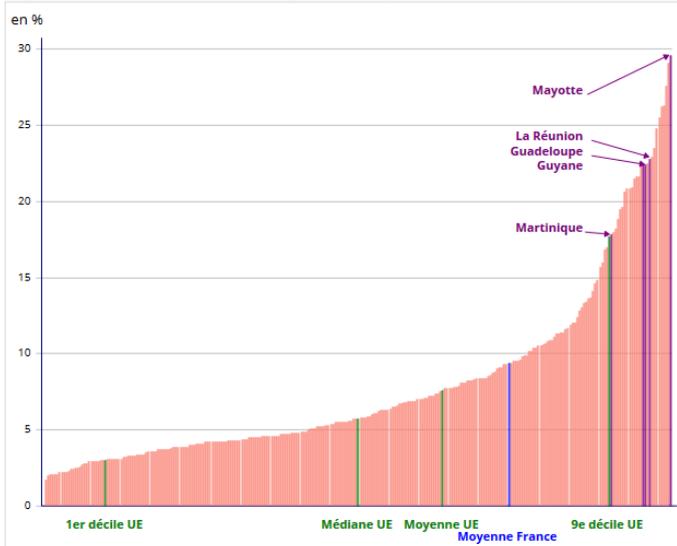


Figure 5 : Echanges migratoires entre les DOM et la métropole

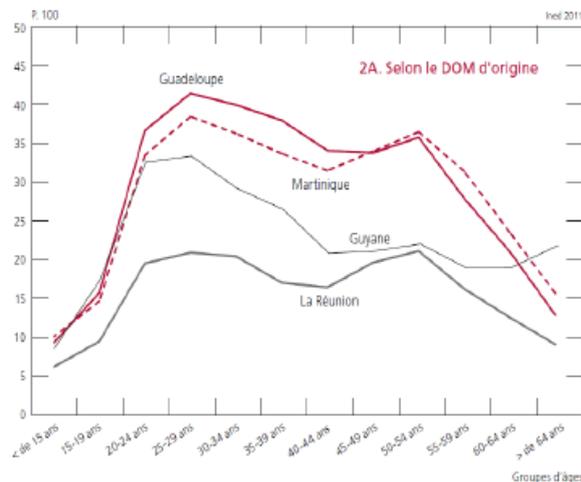
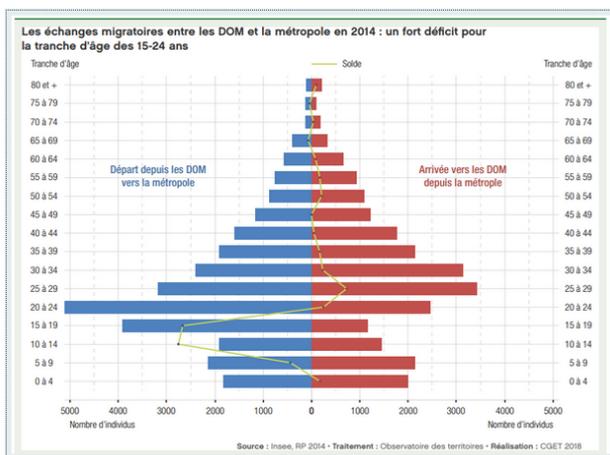


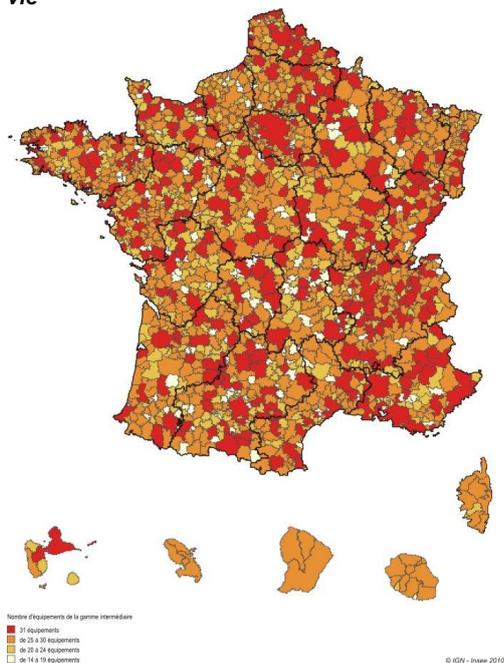
Figure 6 : Part des personnes de 65 ans et plus (France et DOM)

	Part des personnes de 65 ans et plus		Rang du département		Évolution annuelle moyenne de la population des personnes de 65 ans et plus Entre 2013 et 2050
	2013	2050	2013	2050	
France	17,5	27,2	--	--	1,5
Guadeloupe	15,2	37,7	86	6	1,9
Martinique	16,9	42,3	74	1	1,6
Guyane	4,5	15,7	100	100	4,7
La Réunion	9,5	20,8	99	97	2,4
Mayotte	2,6	9,4	101	101	5,9

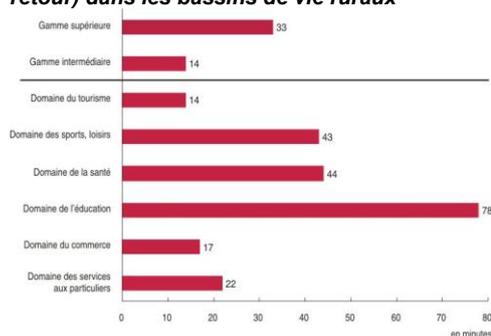
SOURCE : INSEE, PROJECTION DE LA POPULATION 2015-2050

Figure 7 : diversité et temps d'accès aux équipements dans les bassins de vie

Diversité des équipements de la gamme intermédiaire par bassin de vie³⁵



Temps d'accès médian aux équipements (aller-retour) dans les bassins de vie ruraux³⁶



Note : lorsqu'une commune dispose d'un équipement, le temps d'accès à cet équipement est par convention de 0 car le distancier utilisé ne permet pas de calculer des distances infra-communales. Lecture : en milieu rural, la moitié de la population met plus de 78 minutes pour un aller-retour aux équipements scolaires. Champ : métropole et DOM

Figure 8 : Répartition des investissements FEDER par thèmes (%)³⁷
(cercle extérieur = FR / cercle intérieur = DOM)

Répartition des investissements FEDER par thèmes (%)
cercle extérieur = FR - Métro cercle intérieur = DOM

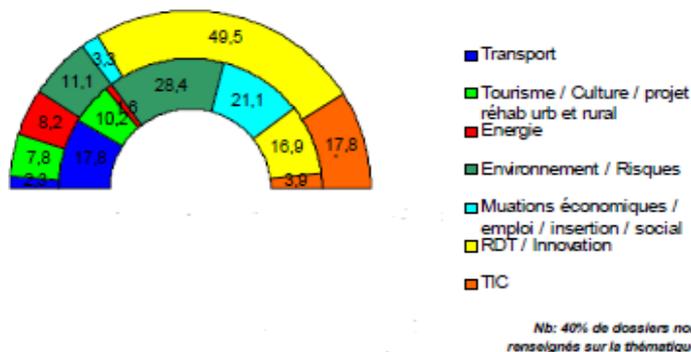
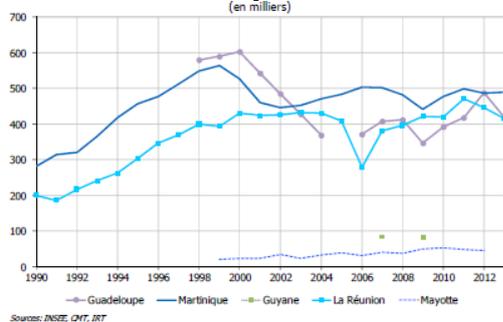
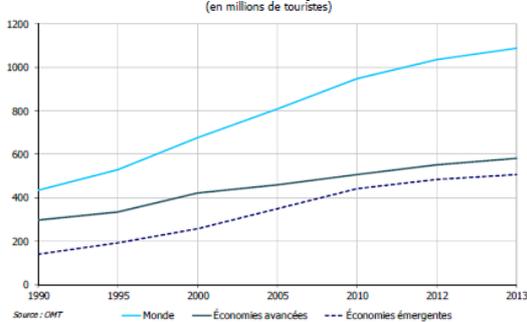


Figure 9 : Chiffres du tourisme dans les DOM et évolution (1990-2013)

Nombre de touristes de séjour dans les DOM
(en milliers)



Evolution des arrivées touristiques
(en millions de touristes)



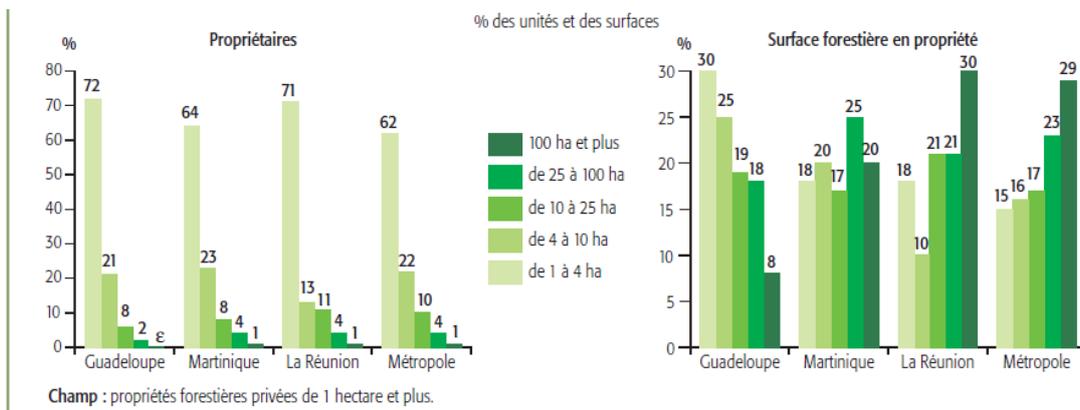
³⁵ Source : Insee - Base permanente des équipements 2010

³⁶ Sources : Insee, base permanente des équipements 2010, recensement de la population 2009 ; distancier Odomatrix, Inra.

³⁷ ASP – analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux- oct 2010

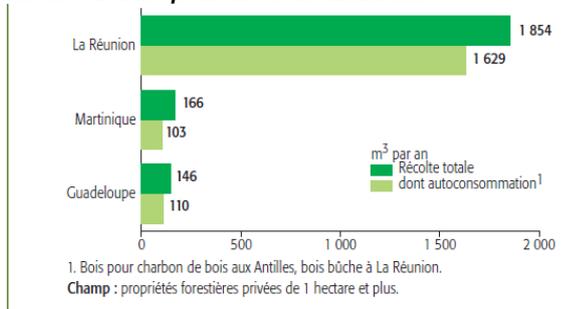
Figure 10 : Chiffres clés de la forêt dans les DOM - surfaces, propriété et récolte pour autoconsommation

Répartition des propriétés forestière par taille et surfaces en propriété



Source : Agreste – Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

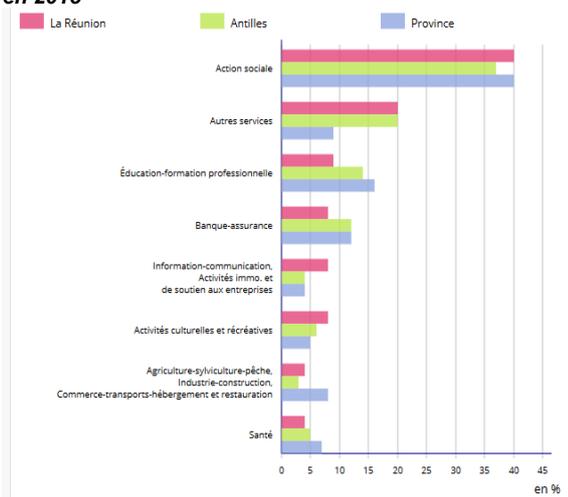
Récolte de bois pour autoconsommation



Source : Agreste – Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Figure 11 : Chiffres clés de l'ESS dans les DOM

Répartition des emplois en ETP selon les activités de l'ESS en 2015



Evolution 2006-2011 des effectifs salariés de l'ESS (Base 100 en 2006)

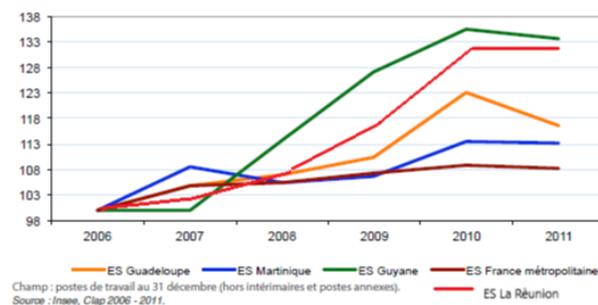
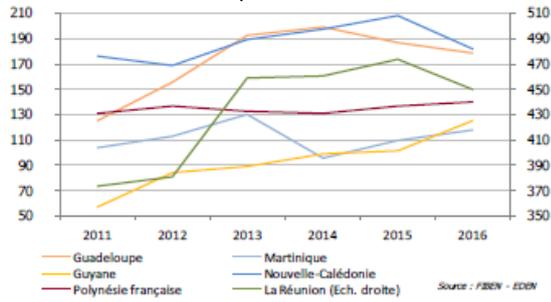
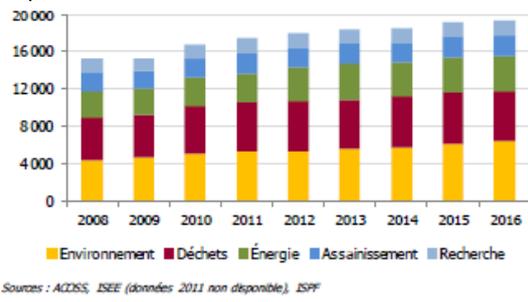


Figure 12 :

Chiffres d'affaire des entreprises vertes



Emploi de l'économie verte dans les Outre-mer



OS-I. Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable ainsi que le bien-être animal

Une alimentation marquée par son coût relatif supérieur à la métropole pour les ménages

- **Le prix du panier moyen de consommation des ménages dans les DOM est significativement supérieur à celui de métropole.** Le prix du panier « métropolitain » est nettement supérieur dans les DOM qu'en métropole de même, hormis à Mayotte, que le panier « ultramarin » est plus cher dans les DOM qu'en métropole. Si on fait la moyenne des 2 écarts (indice de Fisher), c'est très nettement dans les Antilles et en Guyane que le panier de consommation est le plus cher (12% plus cher, contre 7% pour Mayotte et La Réunion) ([figure 1](#)).
- **En termes de revenus, la perception par les populations de leur niveau de vie est beaucoup plus défavorable dans les DOM :** les catégories « faibles » à « moyennement faibles » sont largement majoritaires à La Réunion et aux Antilles (contre un peu moins de la moitié en métropole). Paradoxalement, ces catégories sont moins nombreuses en Guyane et à Mayotte, où le PIB par habitant est pourtant plus faible ; par contre, le nombre de ménages qui déclarent avoir un niveau de vie faible y est deux fois et demi à trois fois plus élevé qu'en métropole (un peu plus de 1,5 fois pour les autres DOM) ([figure 2](#)).
- **Mayotte excepté, le poids des dépenses consacrées à l'alimentation dans les dépenses moyennes des ménages est homogène entre les DOM.** Alors qu'il était supérieur de 15% en 2011 en moyenne (autour de 24%, contre 21% en métropole), il est désormais comparable à la métropole, autour de 16%. Ce rattrapage est également important à Mayotte même si les dépenses d'alimentation représentent encore près d'un quart des dépenses des ménages ([figure 3](#)).

Des habitudes alimentaires marquées par les inégalités économiques et sociales

- **Les 20% des ménages les plus aisés consacrent 4 fois plus aux dépenses d'alimentation** que les ménages dont les revenus sont les plus faibles. Les DOM présentent une part élevée **d'autoconsommation**, notamment chez les ménages dont les revenus sont les plus faibles, ce qui permet de réduire les inégalités socio-économiques en termes d'alimentation. Il n'en reste pas moins que **les contraintes de revenus pour les moins aisés orientent leurs dépenses vers des produits de moindre qualité et augmentent les risques d'une alimentation déséquilibrée**, avec un impact sur la santé.
- En termes de dépenses par groupes d'aliments, **les DOM dépensent significativement plus pour la viande, les légumes et les boissons non alcoolisées** (dont les sodas notamment) que les habitants de métropole ([figure 4](#)).
- **La production agroalimentaire (hors boissons alcoolisées) dans les DOM est davantage centrée sur les boissons non alcoolisées, la charcuterie et les produits laitiers.** D'après l'expertise collective coordonnée par l'IRD en 2020, il n'est pas possible de vérifier que les qualités nutritionnelles sont équivalentes entre les DOM et la métropole faute de mesures comparées entre produits locaux et produits importés. Toutefois, **la structure des calories importées** dans les Antilles, La Réunion et la Guyane est principalement tournée vers les lipides (un tiers à 40 %) et les glucides (40 à 50 %). En revanche à Mayotte, les calories importées sont très majoritairement des glucides, **la consommation de glucides dépassant particulièrement les recommandations nutritionnelles** dans la population de Mayotte ([figure 5](#)).

Santé et alimentation : une surcharge pondérale plus forte dans les outre-mers qu'en métropole entraînant des problèmes de santé de la population

- **Les DOM se caractérisent par des prévalences de surpoids et d'obésité globalement plus élevées qu'en métropole.** Les phénomènes de surpoids et d'obésité sont très marqués chez les femmes dans tous les territoires ultra-marins, avec des taux cumulés de plus de 60 % aux Antilles, et de près de 80 % à Mayotte, contre moins de 45 % en métropole (figure 6). Ces prévalences sont étroitement liées à une évolution des habitudes alimentaires défavorable et des modes de vie plus sédentaires. **L'obésité touche particulièrement les populations les plus défavorisées.**
- Les problèmes de surcharge pondérale constituent l'un des facteurs principaux de risque de diabète. **La prévalence du diabète est là aussi particulièrement marquée par rapport à la métropole** mais dans des proportions moindres et à des niveaux beaucoup plus comparables entre les femmes et les hommes. Il est à noter cependant une baisse de la prévalence entre 2012 et 2017 plus accentuée dans les DOM qu'en métropole.

Figures relatives à la partie outre-mer de l'objectif spécifique I :

Figure 1 : Ecart de prix entre l'Outre-mer et la métropole en 2015 (en %) ³⁸

	Panier métropolitain en Outre-mer	Panier outre-mer en métropole	Indice de Fisher
Guadeloupe	17,0	-7,5	12,5
Guyane	16,2	-6,8	11,6
Martinique	17,1	-7,1	12,3
Mayotte	16,7	2,0	6,9
La Réunion	10,6	-3,6	7,1

Figure 2 : Réponses des ménages vivant en outre-mer à la question « Comment pourriez-vous qualifier votre niveau de vie ? » [en %] ³⁹

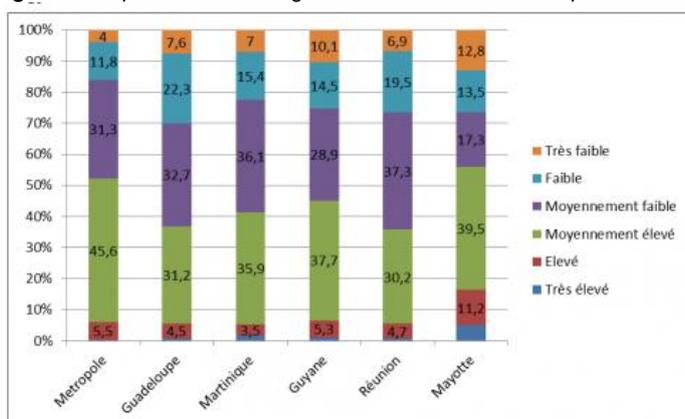


Figure 3 : Dépense moyenne et poids des 3 premiers postes du budget des ménages ⁴⁰

Postes du budget des ménages	Année	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Métropole
Dépense annuelle moyenne	2017	22 770	23 090	23 750	23 170	14 310	27 590
	2011	19 740	19 100	19 620	18 880	12 903	-
Transports	2017	19,7	20,0	18,1	19,8	18,1	16,3
	2011	17,0	17,0	17,0	16,0	11,0	-
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2017	15,8	16,0	15,8	17,0	24,1	16,1
	2011	23,0	25,0	24,0	23,0	30,0	21,0
Logement	2017	13,7	14,5	19,3	13,7	14,9	16,3
	2011	18,0	19,0	22,0	20,0	18,0	23,0

³⁸ Sources : Enquêtes de comparaison spatiale de prix de l'INSEE, l'ISEE et l'ISPF

³⁹ Source : Enquête Budget de Famille 2011, Insee

⁴⁰ Source INSEE, enquête budget de famille 2011 et 2017

Figure 4 : Structure des dépenses alimentaires (en%)⁴¹

Localisation	Hexagone	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion
Pain, produits à base de céréales	22,9	23,3	23,3	23,2	21,4	25,5
Viandes	19,5	15,6	17,5	14,9	22,3	17,6
Poissons et fruits de mer	5,5	8,9	4,9	9,0	10,1	5,1
Lait, fromages et œufs	12,8	9,7	9,4	10,1	7,4	10,4
Huiles et graisses	1,9	1,4	2,3	1,7	2,2	2,2
Fruits	6,0	4,8	5,7	5,3	6,1	4,3
Légumes	8,7	12,1	10,2	9,9	10,7	11,9
Produits sucrés	5,7	4,2	3,8	5,4	3,3	5,2
Autres produits alimentaires	3,0	2,8	4,1	2,9	4,2	3,2
Café, thé, cacao	2,5	1,8	1,2	1,4	1,0	1,8
Boissons non alcoolisées	4,8	10,2	11,0	10,2	9,0	7,0
Boissons alcoolisées	6,7	5,3	6,6	6,1	2,4	5,9

Figure 5 : structure nutritionnelle des importations et adéquation de l'alimentation aux repères nutritionnels

Bilan des disponibilités énergétiques et structure nutritionnelle des importations alimentaires des Drom en 2015.⁴²

Drom	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion
Calories importées (kcal/hab/j)	2 270	1 939	2 684	2 267	2 504
% des apports caloriques					
Lipides	41,7	39,9	39,3	23,5	33,9
Glucides	42,9	42,0	46,6	62,8	52,6
Protéines	15,5	18,1	14,1	13,7	13,5

Adéquation ou non adéquation de l'alimentation de la population ultramarine aux repères nutritionnels⁴³

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	France hexagonale
Énergie	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Adéquat
Lipides	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Adéquat	Adéquat
Glucides	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Non adéquat (niveau fort) – Supérieur aux recommandations	Adéquat	Adéquat
Protéines	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Adéquat	Adéquat
Fibres	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations
Calcium	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations
Fer	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau faible) – Inférieur aux recommandations	Adéquat	Adéquat
Magnésium	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations
Vitamine A	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Adéquat	Pas de valeur
Vitamine D	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations
Vitamine B1	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations
Vitamine B6	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Adéquat	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations
Vitamine B9	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Pas de valeur	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations
Vitamine B12	Adéquat	Pas de valeur	Adéquat	Pas de valeur	Adéquat	Adéquat
Vitamine C	Adéquat	Pas de valeur	Adéquat	Pas de valeur	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations	Non adéquat (niveau fort) – Inférieur aux recommandations

⁴¹ Caroline Méjean, Xavier Debussche, Yves Martin-Prével, Vincent Requillart, Louis Georges Soler, et al.. Alimentation et nutrition dans les départements et régions d’Outre-mer. Expertise scientifique collective de l’IRD réalisée à la demande de la Direction générale de la Santé de l’Etat français. IRD, 208 p, 2020.

⁴² Source : cf. supra.

⁴³ Source : cf. supra.

Figure 6 : Prévalences mesurées de surcharge pondérale chez les adultes (en %) ⁴⁴

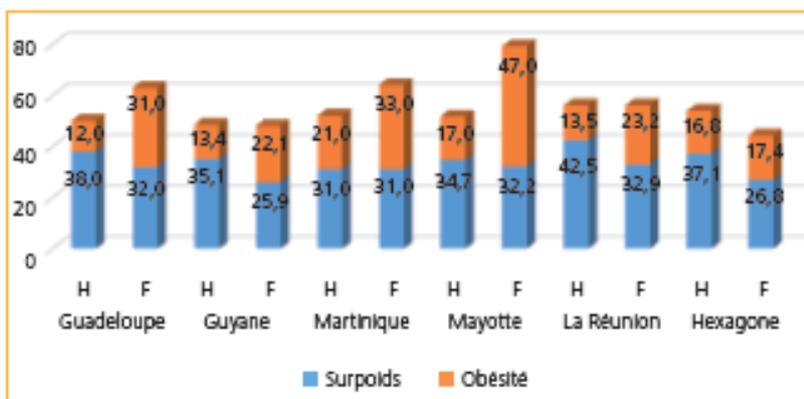
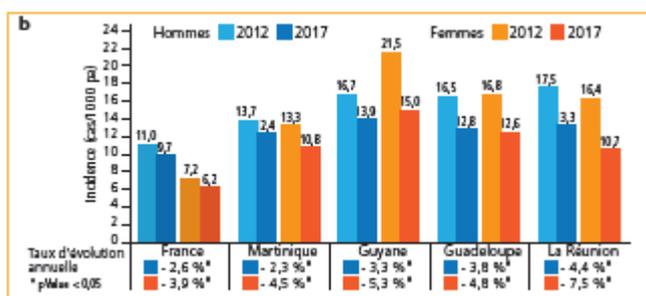


Figure 7 : Incidence du diabète traité pharmacologiquement chez les + de 45 ans en 2012 et 2017 ⁴⁵



⁴⁴ Sources : Guadeloupe et Martinique : étude Kannari, 2013 ; Guyane : étude Podium, 2008 ; Mayotte : étude Maydia, 2008 ; La Réunion : étude Rédia 2, 2007 ; Hexagone : étude Esteban, 2015.

⁴⁵ Sources : FUENTES *et al.*, 2019, d'après les données SNDS-DCIR ; exploitation Santé publique France.

Grille AFOM par OS

OS-A Revenus – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- le revenu agricole est stable ou en augmentation			X	X		1- le revenu est en moyenne plus faible qu'en métropole		X	X		X
2- la petite agriculture est créatrice de valeur ajoutée, avec des productions rémunératrices			X	X		2- les revenus sont très variables selon les orientations des exploitations, leur taille et le degré de professionnalisation des agriculteurs	X	X		X	X
3- la faible taille moyenne des exploitations, des systèmes de production diversifiés et les savoirs faire locaux rendent le secteur agricole plus résilient	X		X	X	X	3- la structure financière des exploitations limite les capacités à investir, en particulier dans les petites exploitations	X	X	X		X
4- de grandes exploitations, notamment en grandes cultures d'exportation bénéficient de montants de subventions élevés couvrant une part de leurs charges	X	X		X		4- Une part significative des petites exploitations n'a pas accès aux subventions publiques (en particuliers dans la filière fruits et légumes hors OP)	X	X	X	X	X
5- le faible recours aux intrants diminue les charges et rend les exploitations plus résilientes			X		X	5- les charges sont élevés et en augmentation avec -des systèmes dépendants des intrants importés -des coûts d'investissement matériels importants,			X	X	X
						6- l'emploi agricole est en baisse et/ou les employés agricoles sont en situation de précarité		X	X		
						7- les outils de gestion et de prévention des risques sont insuffisamment développés	X	X	X		
						8- Les délais de paiement, très longs obèrent la situation des agriculteurs.	X	X	X	X	X
						9- L'absence d'outil de préfinancement des subventions pénalise la trésorerie des exploitations	X	X	X	X	X

Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les aides de la PAC, notamment le POSEI permettent de soutenir les revenus agricoles	X	X	X	X	X	1- les importations de produits agricoles concurrencent les productions locales	X	X	X	X	X
2- la diversification des activités et des productions, devrait permettre d'assurer de nouvelles sources de revenus	X	X	X	X		2- la fréquence croissante des risques touche toutes les productions qu'il s'agisse -de risques naturels (prédateurs, nuisibles) -de risques climatiques (réchauffement, cyclones...) -ou de risques sanitaires (maladies, pollutions...)	X	X		X	X
						3- est observé un accroissement de la concurrence sur les usages de l'eau	X	X			X

OS-B Compétitivité – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les productions locales diversifiées couvrent les besoins des populations locales sur le marché du frais de façon croissante (notamment fruits et légumes)	X		X	X		1- la production agricole ne répond pas suffisamment aux besoins des marchés locaux	X	X	X	X	X
2- les filières agroalimentaires offrent des potentialités de valorisation des productions	X	X	X	X	X	2- les filières aval de transformation ou de distribution ne sont pas suffisamment développées	X		X		X
3- certaines productions de grandes cultures d'exportation restent compétitives à l'export dans un contexte de forte concurrence	X	X		X		3- la production locale souffre de la concurrence des importations et des produits de dégagement, la couverture en produits transformés et congelés est faible	X	X	X	X	
4- une part significative des productions s'inscrivent dans des démarches qualités (bio, HVE, labels d'origine) ; celles-ci répondent partiellement à la demande locale et constituent pour certaines des productions de niche à l'export		X	X	X		4- la balance commerciale est structurellement déficitaire avec des exportations principalement issues -des grandes cultures d'exportation (banane et sucre) -et de productions de niche	X	X		X	X
5- Les produits fabriqués localement bénéficient de mesures de protection et de soutien sur le marché interne, national ou européen (différentiels d'octroi de mer, fiscalité spécifique du rhum, protection douanière pour la banane, etc.)		X		X		5- le marché local est étroit, les IAA notamment souffrent d'un déficit de compétitivité dû à l'éloignement et aux difficultés d'approvisionnement	X	X	X	X	
6- structures de transfert de technologie bien développées pour le secteur agro-alimentaire et PAPAM		X				6- les petites exploitations sont peu productives (plantes pérennes à faibles rendement et qualité, production de semences locales adaptées aux conditions locales, prédation, vols, manque d'équipements collectifs comme pistes, électricité...) et peu mécanisées		X	X	X	X
						7- les démarches d'innovation ne sont pas suffisamment participatives et valorisée pour un transfert au niveau des producteurs	X	X			

Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les marchés locaux sont en expansion, des opportunités existent à l'international		X	X	X	X	1- les populations locales et dans la zone régionale ont un faible pouvoir d'achat	X	X	X	X	
2- des opportunités existent de développement des filières existantes et de nouvelles filières à forte valeur ajoutée (sous signe de qualité, et le cas particulier de la filière Ppam)	X	X	X	X	X	2- le haut niveau d'exigences des politiques environnementales et sanitaires n'est pas toujours valorisé par le marché et peut présenter un handicap par rapport à la concurrence des pays tiers, parfois voisins	X	X	X	X	
3- les productions locales diversifiées font l'objet d'une demande croissante des populations locales	X	X	X		X	3- la concurrence des produits importés et sur certains marchés exports traditionnels s'accroît		X		X	
						4- l'ingénierie financière est peu développée, les solutions de financement peu adaptées et difficiles à mobiliser	X	X	X		X
						5- des crises sociales récurrentes peuvent avoir des répercussions sur la commercialisation des produits				X	

OS-C Filières – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- la majorité des filières sont structurées autour de coopératives bien implantées		X		X		1- les organisations collectives de producteurs sont peu développées			X		X
2- les cultures d'exportation sont structurées en filières intégrées fédérant l'amont et l'aval	X	X		X		2- les filières sont peu structurées (en particulier pour les Fruits et Légumes)	X	X	X		X
3- la présence de circuits courts permet une commercialisation directe sans intermédiaire, avec une marge qui va exclusivement à l'exploitant.		X	X			3- le fonctionnement des structures et l'absence de contractualisation donne peu de visibilité aux producteurs sur l'évolution des marchés et des prix	X	X	X		X
4- l'augmentation progressive des productions sous signes de qualité offre une meilleure valorisation pour une partie des productions		X	X		X	4- l'organisation des filières ne permet pas : -la mise en commun des matériels de production -les synergies entre filières	X X	X X	X X	X X	
5 – Un tissu agro-alimentaire dynamique, organisé en réseau et qui transforme les produits issus de l'agriculture locale				X		5- la chaîne de valeur manque de transparence sur la formation des prix et la répartition des marges	X	X	X	X	X
						6. Les coopératives sont fragiles et fortement dépendantes des subventions et délais de paiement		X	X		
						7. part importante d'activité informelle			X		
Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- l'évolution des habitudes de consommation et la prise de conscience des consommateurs de la nécessité de rémunérer le producteur offrent des potentialités d'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles et agroalimentaires		X		X	X	1- le nombre d'exploitations diminue de façon continue	X	X			

OS-D Climat – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- l'activité agricole émet peu de gaz à effet de serre en valeur absolue	X	X	X	X	X	1- le niveau d'émission de GES par ha ou par habitant est supérieur à celui de la métropole			X		X
2- la forêt contribue fortement au stockage du carbone	X	X	X	X		2- la biomasse issue de l'activité forestière reste peu valorisée		X	X	X	X
3- les espaces agricoles favorisent le stockage du carbone (notamment la culture de canne, les prairies)	X	X	X	X	X	3- l'agroforesterie reste peu développée alors qu'elle représente un potentiel important		X	X		
4- le contexte se prête particulièrement à la production d'énergies renouvelables -par le développement du photovoltaïque -par la valorisation de la biomasse	X		X	X	X	4- la faible capacité d'investissement et le manque d'accompagnement des exploitations limitent les actions d'atténuation et d'adaptation.	X	X	X	X	
5- les exploitants ont conscience de la nécessité d'agir contre le changement climatique et sont sensibles aux changements de pratiques culturales	X	X		X	X						
Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- de nombreux documents stratégiques territoriaux comportent des objectifs en termes d'énergies renouvelables, de réduction de GES et de développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	X		X	X		1- les productions sont directement impactées par les effets du changement climatique et l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes		X		X	
2- la demande est croissante pour des produits de proximité à faibles émissions de carbone	X	X	X		X	2- la déprise agricole se poursuit : déforestation, artificialisation des sols, pertes de terres agricoles aux profits de l'urbanisation et des friches	X	X		X	X
						3- il risque d'y avoir des conflits d'utilisation de la biomasse entre les secteurs agricoles et de l'énergie		X		X	
						4- une diminution de la surface forestière au profit des infrastructures et des activités illégales			X		

OS-E Ressources naturelles – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- l'activité agricole a globalement un impact limité sur l'environnement			X	X		1- le contexte climatique favorise les ravageurs et l'enherbement, ce qui entraîne une dépendance marquée aux produits phytosanitaires.	X	X		X	X
2- la qualité des eaux souterraines est globalement bonne			X	X	X	2- la faiblesse d'organisation des filières ne permet pas d'accompagner suffisamment la transition des exploitations vers des modèles de production durables	X	X			X
3- les sols sont généralement de bonne qualité agronomique				X		3- la qualité des eaux superficielles est dégradée du fait de pollutions d'origine domestique et agricole et des activités illégales en Guyane)		X	X		X
4- la qualité de l'air se situe dans les standards	X		X	X		4- la gestion de la ressource en eau est complexe, avec des problématiques de conflits d'usage, de retraitement et d'accès à la ressource	X	X		X	X
5- les producteurs ont une conscience accrue de la nécessité d'évoluer vers des pratiques et des itinéraires techniques plus respectueux de l'environnement	X	X		X		5- les sols sont exposés à des phénomènes érosifs marqués -d'origine naturelle -du fait de certaines pratiques agricoles		X X	X X	X X	
6-ressource en eau suffisante en quantité grâce à des ouvrages hydrauliques				X		6- les sols sont contaminés de façon persistante au chlordécone	X	X			
						7- Les impacts de l'activité agricole sur les ressources air, sol et eau ne sont pas quantifiés		X	X		
Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les petites exploitations familiales sont porteuses de modèles d'agriculture à haute valeur environnementale et de savoirs faire traditionnels qui perdurent, tandis que des expérimentations d'agriculture durables sont initiées	X	X	X		X	1- le changement climatique impacte de façon croissante la ressource en eau (disponibilité, salinisation) et la qualité des sols.	X	X	X	X	X
2- il existe un fort potentiel de reconquête de friches	X	X		X		2 - Les systèmes de culture tropicaux spécifiques et variés sont difficiles à prendre en compte dans un cadre unique des aides	X	X			

OS-F Biodiversité – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- le territoire présente une biodiversité et des paysages exceptionnels	X	X	X	X	X	1- les espaces naturels sont fragilisés, du fait : -du développement d'espèces envahissantes -de la pression foncière liée à l'urbanisation -du risque d'extinction de certaines espèces -de certaines pratiques agricoles -de la rupture des trames vertes et bleues - du fait d'activités illégales pour la Guyane - des incendies	X	X	X	X	
2- les espaces forestiers sont d'une grande richesse écologique		X	X	X		2- l'accompagnement agricole sur les enjeux de biodiversité et de milieux naturels reste insuffisant	X		X	X	X
3- le patrimoine rural recèle un réservoir de ressources génétiques pour l'activité agricole (espèces locales) et l'activité agroalimentaire et industrielle	X	X	X	X	X	3- Les conditions climatiques particulières de La Réunion, son relief et le type de végétaux font que certains massifs forestiers sont soumis au risque d'incendie (plan départemental risque incendie)				X	
4- la population et le milieu associatif sont sensibles à la préservation du patrimoine naturel			X	X	X	4 la prise en compte des connaissances des milieux dans leur gestion n'est que partielle et il existe des difficultés pour identifier les indicateurs adaptés à la biodiversité	X		X		
5- de nombreux inventaires des milieux naturels réalisés doivent se poursuivre pour couvrir l'ensemble de la diversité des territoires		X	X	X		5- La valorisation de la ressource forestière et des services rendus par les écosystèmes forestiers est faible, ce qui favorise le défrichement		X	X		
						6- Les moyens de lutte contre les risques incendies sont encore insuffisants		X		X	
						7- activité informelle génère des impacts sur les écosystèmes			X		
Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les espaces naturels bénéficient de mesures de protection nombreuses	X	X	X	X	X	1- On observe une anthropisation croissante des espaces naturels et la sur-fréquentation touristique de certains sites	X	X		X	
2- la mise en place des antennes régionales de l'agence de la biodiversité est enclenchée	X		X	X	X	2- les évolutions climatiques et démographiques sont des menaces pour les territoires ultramarins	X	X	X	X	X
3- les mesures du POSEI et du développement rural (PDR) sont mobilisées pour soutenir les dispositifs contribuant au respect de la biodiversité				X							
4- la biodiversité a une fort potentiel de valorisation économique	X	X	X	X							
5- Des pratiques et expérimentations agricoles et forestières durables se développent (agriculture biologique, agroécologie, HVE, agroforesterie, couverture des sols, semis sans labour, enherbement).		X	X								

OS-G JA – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	R é u	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- des facteurs facilitent la dynamique d'installation : -la structure familiale des exploitations facilite la reprise du foncier et amortit la baisse de l'emploi agricole -la profession est mobilisée pour favoriser le renouvellement des générations et accompagner les jeunes agriculteurs -l'encadrement technique est présent sur tout le territoire -la population est jeune et l'agriculture est dans une dynamique de croissance	X	X		X	X	1- les installations soutenues par la DJA sont minoritaires		X	X	X	
2- l'offre de formation est dense (en quantité) pour les exploitants et les salariés agricoles		X			X	2- la transmission est difficile, -une part significative des chefs d'exploitation n'a pas de successeur et part de plus en plus tard à la retraite -il n'y a pas de dispositif d'accompagnement à la transmission agricole	X X	X X	X	X	X
3- le territoire recèle des réserves de foncier importantes (abandon d'exploitations, friches...)	X	X	X	X		3- l'accès au foncier se heurte -à la structure de la propriété foncière avec un nombre important d'indivisions -à la pression foncière et au manque de terres valorisables disponibles -à des délais de mise à disposition des terres et de gestion des dossiers	X X X	X X	X X	X	
4- il existe un fort réseau, et des échanges entre agriculteurs					X	4- les échecs sont nombreux -de jeunes agriculteurs -dans le cadre de la création d'exploitation		X X	X X		
5. Des installations s'opèrent après d'autres expériences professionnelles en métropole ou au territoire d'origine		X			X	5- les candidats à l'installation -ont un faible niveau général de formation -ne bénéficient pas d'un accompagnement à l'installation dans la durée		X X	X X		X X
						6- l'agriculture informelle est importante	X	X	X		X

Opportunités	Gua	Mar	Guy	R é u	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les dispositifs d'aide (yc des collectivités) permettent de structurer les projets d'installations et leur maintien - la dotation petite agriculture permet d'aider les petites exploitations à devenir des entreprises agricoles dégageant un revenu			X X	X	X	1- il est difficile de trouver de la main d'œuvre qualifiée Les métiers agricoles souffrent d'un déficit d'image et d'attactivité	X		X X	X	
2- le vieillissement de la population agricole offre des perspectives importantes d'installation	X	X		X		2- les candidats à l'installation ont des difficultés à accéder aux financements (compte tenu par ailleurs du coût du foncier, concurrence avec l'urbanisation)	X	X	X		X
3- la population susceptible de s'installer ou d'alimenter le salariat agricole est jeune et potentiellement à hauteur des besoins		X	X	X	X	3- les structures de formation et l'encadrement technique restent fragiles	X	X	X	X	X
4- l'augmentation de la population amène à une augmentation de la demande en produits agricoles			X								
5- L'agriculture informelle est un vivier de développement d'exploitations agricoles formelles			X								
6- Le territoire dispose de foncier brut (forêt non viabilisée) important et une politique de libération du foncier agricole est en cours			X								

OS-H Développement local – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- La pluriactivité des exploitants constitue un facteur important de maintien des activités agricoles	X	X	X		X	1- les taux de chômage et de pauvreté sont élevés	X	X	X	X	X
2- les zones rurales bénéficient de structures d'animation et d'accompagnement qui s'impliquent dans les projets de développement et innovants : - les territoires sont couverts par des démarches Leader - le développement territorial s'appuie sur des démarches structurées (PAT, DADT, PLIE...) - les structures associatives sont nombreuses et variées - le réseau de services publics consolide ou augmente sa présence dans les territoires	X	X	X	X	X	2- les zones rurales présentent des difficultés d'accès (et de maintien) -aux services et infrastructures de base -en équipements collectifs (implantation, entretien renouvellement) -aux services numériques	X	X	X	X	X
3- les territoires présentent de nombreux attraits qui constituent autant de potentialité de développement : - les secteurs agricole et agroalimentaire participent fortement à l'économie locale - les espaces naturels et ruraux constituent un atout pour le développement du tourisme et de l'agrotourisme	X	X		X	X	3- les infrastructures de tourisme sont insuffisamment développées et valorisées		X	X	X	
4- la gestion des déchets fait l'objet d'une coopération régionale avec les pays frontaliers			X			4- la forêt reste peu valorisée économiquement et les bois locaux ont de faibles parts de marché (bois d'œuvre, bois énergie, ameublement)	X	X		X	
5-majorité des exploitation agricoles conduites par des femmes			X			5- les déchets sont peu valorisés			X	X	
6-cadre de vie de certaines régions					X	6-méconnaissance de certains territoires (les Hauts)				X	
7-territoire des Hauts : développement d'une gouvernance particulière				X		7- Un système bancaire peu impliqué dans le financement de petits projets et aux entreprises innovantes		X	X		
						8- Des femmes encore sous-représentées dans le secteur agricole		X			

Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- les chantiers numériques (réseaux haut débit, réseau 5G...) constituent un levier de développement et de désenclavement des zones rurales	X	X		X	X	1- la répartition des populations, des emplois et des infrastructures reste inégale entre territoires urbains/ruraux et entre territoires ruraux selon leur localisation		X			X
2- l'amélioration du niveau d'équipement des zones rurales en infrastructure et en service bénéficie des politiques de soutiens publics	X		X	X		2- les dynamiques démographiques augmentent la pression sur les espaces ruraux et sur les ressources naturelles			X	X	X
3- l'économie sociale et solidaire devient progressivement un facteur de développement et de création d'emplois		X			X	3- les dynamiques démographiques et la fragilité d'une part importante de la population locale augmentent les risques et la fréquence des crises sociales		X	X		X
						4- les dispositifs de soutien et la gestion des dossiers d'aide (lourdeur, délais de paiement) ne sont pas toujours adaptés aux contextes locaux		X	X	X	
						5- les jeunes sont attirés davantage vers la métropole (exode) faute de débouchés ou vers les milieux urbains	X	X		X	
						6- les filières notamment traditionnelles sont menacées par la concurrence et les conflits d'usage	X	X		X	

OS-I Exigences sociétales – Grille AFOM

Atouts	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Faiblesses	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- L'agriculture est majoritairement traditionnelle, la taille des territoires et la proximité des acteurs favorisent les circuits-courts	X	X	X	X	X	1- l'approvisionnement est très dépendant des produits importés : -la production locale n'est pas assez diversifiée en particulier concernant le maraîchage ou les protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale -la production locale n'est pas concurrentielle en termes de prix -les produits importés sont majoritaires dans la restauration collective	X	X		X	X
2- La mise en place de stratégies permet d'apporter des réponses aux attentes sociétales : -lutte contre la déforestation, le défrichage -mise en place de partenariats pour la restauration collective -développements de label ou de signes de qualité (AB, AOC, ...)		X	X	X	X	2- La production locale de qualité demande à être développée : -la formation au changement de pratiques est difficilement accessible -le coût d'accès à la certification est trop élevé pour des petites exploitations familiales - la contamination des sols pénalise la production		X	X		X
3- La production locale est reconnue	X	X	X	X	X	3- La traçabilité sur l'origine des produits est insuffisante, ce qui défavorise les productions locales	X			X	X
						4- La connaissance est à approfondir concernant : -la consommation des ménages et la structuration des marchés -les phénomènes de gaspillage au niveau des producteurs et des consommateurs	X		X	X	
						5- Les habitudes alimentaires posent des problèmes de nutrition en particulier chez les jeunes	X	X	X	X	
						6- Les risques sanitaires sont prégnants : -du fait de circuits de vente « informels » ou d'importations illégales -du fait de la faiblesse des contrôles sanitaires sur les produits importés	X	X	X	X	X
						7- Un fort taux de gaspillage alimentaire dans le secteur agricole			X		

Opportunités	Gua	Mar	Guy	Réu	May	Menaces	Gua	Mar	Guy	Réu	May
1- L'augmentation de la population constitue une opportunité pour le développement du marché local			X	X	X	1- les marges de manœuvre pour faire évoluer les habitudes alimentaires sont réduites		X	X		X
2- Les populations ont des attentes fortes en termes d'origine et de qualité	X	X	X		X	2- la concurrence des produits importés rend difficile la transition vers des modes d'alimentation plus locale	X	X		X	
3- L'accompagnement technique, administratif et commercial des acteurs se développe	X		X		X	3- le budget des ménages consacré à l'alimentation est limité	X	X	X	X	X
4- des démarches se développent pour une meilleure adéquation de l'offre locale à la commande publique		X	X	X		4- la pression sanitaire s'accroît avec de nouvelles maladies ou de nouveaux prédateurs qui affectent la production locale	X	X		X	X
						5- L'évolution des modes de consommation pourrait avoir un impact sur la demande en produits carnés				X	